



MÉMOIRE TECHNIQUE

Construction d'une résidence senior

Lot n°10: Revêtements de sols souples

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

**61 Rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE**

* * *

BOUCHET FRÈRES

**67 rue Nungesser - 86580 BIARD
Tél. : 05 49 58 07 98
contact@bouchet-freres.com**



SOMMAIRE

1 – PARTIE ENTREPRISE

- 1.1 Suivi des travaux
- 1.2 Exécution des travaux
- 1.3 Moyen matériel et flotte automobile

2 – PARTIE TECHNIQUE

- 2.1 Calendrier détaillé prévisionnel des différentes tâches
- 2.2 Fiches techniques définissant la qualité des produits proposés
- 2.3 Stockage et gestion des délais d'approvisionnement
 - 2.4 Début de l'intervention
 - 2.5 En cours d'intervention
 - 2.6 En fin d'intervention
- 2.7 Durant l'année de parfait achèvement

3 – DEMARCHE ENVIRONNEMENT ET SOCIALE

- 3.1 Mesure prises pour l'hygiène la sécurité et la santé des compagnons
- 3.2 Démarche environnementale dans le choix des matériaux mis en œuvre et dans le choix et l'entretien liés aux matériels utilisés
 - 3.3 Traitement de déchets et nettoyage
 - 3.4 Réduction des nuisances sur le chantier

4 – ANNEXES

- 4.1 Formation par l'apprentissage et l'insertion professionnelle
- 4.2 Références des chantiers similaires sur les 5 dernières années

Annexes :

- Annexe 1 : Effectif de l'entreprise - Organigramme
- Annexe 2 : Récapitulatif des moyens techniques et de la flotte automobile
- Annexe 3 : Fiches techniques des matériaux mis en œuvre
- Annexe 4 : Attestation QUALIBAT et de traitement de déchets GERFLOR et LOSTIS

1 - PARTIE ENTREPRISE

1.1 Suivi des travaux

Un chef d'équipe sera sur le site durant notre intervention, ainsi que plusieurs ouvriers qualifiés en nombre suffisant selon l'avancement du chantier, et un apprenti selon les périodes de formation. Les horaires de travail sont de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi (sauf 16 h 30 le vendredi).

Voici les informations, concernant les personnes qui encadreront ce chantier :

Monsieur MARSEN Cédric, Président de l'entreprise est présent dans notre Ets depuis 2005, a rédigé le DPGF ainsi que le présent mémoire technique. C'est lui qui s'occupera des RDV de chantiers hebdomadaires et qui managera le personnel intervenant sur site. Il est joignable au **06.17.44.38.53.**



CEDRIC MARSEN

Messieurs Paul-Rémy DELAGE, Nicolas DECHAMPS ou Nicolas BASSOLI conducteurs de travaux sont présents respectivement dans nos Ets depuis 07/2019, 11/2019 et 05/2023. Ils pourront également être les interlocuteurs sur ce chantier en cas d'indisponibilité du chargé d'affaires cité ci-dessus. Ils sont joignables respectivement aux **07.71.83.63.55.** ou **06.16.37.24.42** ou **06.27.06.18.03.**



PAUL-REMY DELAGE



NICOLAS DESCHAMPS



NICOLAS BASSOLI

1.2 Exécution des travaux

1 Nombre de personnes affectées au chantier par jour.

2 compagnons en sols, selon les besoins et la planification.

2 Qualification des personnes affectées au chantier.

	Sol	
- Conducteur de travaux	:	1
- Chef de chantier	:	
- Maître Ouvrier 2	:	1
- Maître Ouvrier 1	:	
- Ouvrier Professionnel 2	:	1
- Ouvrier Professionnel 1	:	
- Ouvrier Exécution 2	:	
- Ouvrier Exécution 1	:	
- Apprenti Ouvrier	:	
- Autres	:	1 chargé d'affaires

La liste est fournie à titre indicatif. D'autres qualifications peuvent être indiquées par l'entreprise, certaines peuvent ne pas être renseignées.

Nota : Nous tenons à vous informer que notre entreprise est fermée pour congés annuels les semaines 52 et 01, et les semaines 32, 33 et 34.

REVÊTEMENTS DE SOLS

Monsieur Thomas GUILLIN N4P1 est présent respectivement dans nos Ets depuis 2013, il exécutera les travaux de revêtements de sols.



Thomas GUILLIN

De plus ayant régulièrement l'habitude de travailler sur **les chantiers de revêtements de sols** et ayant ainsi connaissance de la nécessité d'achever notre prestation dans les temps pour faciliter l'intervention des autres corps d'état, il nous sera possible de renforcer les équipes sur plusieurs jours par un nombre de 2 à 4 salariés propre à l'entreprise et non pas du personnel intérimaire.

1.3 Moyen matériel et flotte automobile

REVÊTEMENTS DE SOLS

8ponceuses /tronçonneuses - 4ponceuses /cireuses à sol

5ensembles de matériel pour soudure sol PVC gros fer

4ensembles de matériel pour soudure sol PVC petit fer

1 machine à enduire (ragréage) - 7 malaxeurs ragréage

8décapeurs thermiques - 5fraiseuses électriques

8 aspirateurs

1 chariot élévateur



↳ Cf. notre liste de matériel et flotte automobile jointe



2 - PARTIE TECHNIQUE

2.1 Calendrier détaillé prévisionnel des différentes tâches

DÉLAIS

Délai d'approvisionnement pour les revêtements de sols : 2 semaines minimum

Choix des revêtements : 8 semaines avant notre intervention

Phase exécution des travaux : 6 semaines

2.2 Fiches techniques définissant la qualité des produits proposés

Les produits que nous vous proposons d'appliquer sur le chantier de la construction d'une résidence senior à AUSSAC-VADALLE, sont techniquement équivalents voir identiques à ceux décrits dans le CCTP et correspondent aux exigences des D.T.U et Normes actuelles, à savoir :

Lot n°10 :

- Isolant thermique : TMS de chez EFFISOL
- Chape : CHAPECEM N de chez PRB
- Primaire : PE 360 PLUS de chez UZIN
- R agréage : NC 145 de chez UZIN
- Colle : KE 2000 S de chez UZIN
- Sol PVC : TARALAY PREMIUM COMPACT de chez GERFLOR
- SPEC : PRESERFOND de chez PRB
- Revêtement douche : TARALAY SECURITE SD ET MURAL CALYPSO de chez GERFLOR

Liste de nos principaux fournisseurs de revêtements de sols : TARKETT, GERFLOR, FORBO, BALSAN, DESSO, MILLIKEN, AMTICO, INTERFACE HEUGA, DINAC.

L'ensemble des fiches techniques des produits sont joints à la fin du présent mémoire technique

2.3 Stockage et gestion des délais d'approvisionnement

Pour les commandes spécifiques au chantier de la construction d'une résidence senior à AUSSAC-VADALLE les nuanciers de sol seront diffusés au maître d'œuvre dès la réunion préparatoire afin d'effectuer les réservations et de disposer ainsi des matériaux avant même le début de notre intervention.

REVÊTEMENTS DE SOLS

En plus des commandes spécifiques à ce chantier et livrées directement sur le site, un stock tampon important de colle et de râgrage présent dans nos locaux, nous permettra de respecter les délais de réalisation sur ce chantier même en cas de problème d'usinage ou de transporteur.



Stockage tampon de cordon de soudure, râgrage, primaire d'accrochage et colle dans nos locaux



Notre second bâtiment dédié au stockage des matériaux de sols souples



2.4 Début de l'intervention

Procédés et moyens d'exécution et de levage envisagés

Notre intervention sera conforme au planning au dossier de consultation. A noter que la pose de sol ne nécessite pas de moyens de levage particuliers pour la réalisation de cette opération.

L'arrivé de notre personnel sur le chantier se fera dans les créneaux horaires qui seront défini lors de la réunion préparatoire de chantier, et uniquement dans des véhicules identifiables par les logos de l'entreprise Bouchet Frères.

Le premier jour de notre intervention, nous aurons un véhicule de grande capacité de type MASTER des Ets Renault ceci afin de déposer l'ensemble de l'outillage et matériaux. Ce véhicule servira également au repli du matériel à la fin de notre intervention définie dans le planning de l'OPC joint à l'offre.

A partir du deuxième jour et jusqu'à la veille de la fin de notre intervention, nous utiliserons un véhicule moyen du type TRAFIC des Ets Renault, ceci afin de ne pas avoir de véhicule trop encombrant sur le site.



Renault MASTER Pour l'approvisionnement et le repli du matériel et des matériaux et Renault Trafic 3 places, pour le déplacement quotidien du personnel.

2.5 En cours d'intervention

ETAPE 1 : Nous débuterons les travaux préparatoires par l'**application du râgréage** en une seul fois par l'application mécanique (limitant également les TMS pour les compagnons) sur l'ensemble de la zone de travaux de préférence un vendredi après-midi ou lorsque qu'il y a moins de personnel intervenant sur site.



Machine utilisée pour l'application mécanique du râgréage.

Bouchet Frères 67 rue Nungesser 86580 Biard - Tél. 05 49 58 07 98 - Fax. 05 49 53 37 ?? - Mél. bouchet-freres@wanadoo.fr

Sarl au capital de 63 000 € - Rcs Poitiers B 319 441 168 - Siret. 319 441 168 00014 - Code APE : 454 J - TVA IC : FR85 319 441 168

ETAPE 2 : Mise en place du revêtement de sol souple.

ETAPE 3 : Collage du revêtement de sol.

ETAPE 4 : Pose des accessoires divers (Barres de seuils, ...).

ETAPE 5 : Nettoyage de fin de chantier.

Ces travaux seront réalisés avec des outils traditionnels tels que cutter, araseur, rouleau maroufleur et fer à souder le PVC).



Rouleau maroufleur, fraiseuse et fer à souder pour sol PVC, spatule à encoller et araseur utilisés pour la pose des sols souples.

Exécution des travaux sous le contrôle du conducteur de travaux et du chargé d'affaires et visite d'autocontrôle de bonne exécution des travaux par nos soins avant la réception.

Nuisances pouvant être constatées

Notre intervention concernant la pose de sol souple et de sol sportif ne provoque pas de nuisances particulières qu'elles soient sonores, olfactives, vibratiles ou visuelles ni pour les compagnons intervenants sur site, ni pour le voisinage.

2.6 En fin d'intervention

Réception des supports avec le Maître d'œuvre avant le début de notre intervention afin de ne pas avoir de problèmes liés à un support mal livré par les corps d'états nous précédent.

En cours de chantier : autocontrôle régulier de nos ouvrages et reprises faites immédiatement, par exemple : le conducteur de travaux constate une anomalie, il le signale au chef d'équipe pour corriger celle-ci de suite.

La semaine précédant la réception : le chef de chantier sera spécifiquement affecté à la vérification et l'autocontrôle, et assurera personnellement les reprises.

De plus, la liste réalisée par le Maître d'œuvre au moment des OPR lui sera remise afin qu'il puisse apporter les corrections point par point.



Avant les OPR nous procéderons à un autocontrôle renforcé pour limiter les réserves.

Lors des OPR le conducteur de travaux ainsi que le chef de chantier accompagneront l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le chef d'équipe pourra ainsi faire les retouches au fur et à mesure de la visite de chantier évitant ainsi d'avoir des réserves.

Dès la fin des OPR nous communiquerons la liste des réserves au chef d'équipe et renforcerons les effectifs pour que ces dernières soient levées sous huit jours.

Le conducteur de travaux ou le chargé d'affaires assureront un passage quotidien après l'établissement des OPR pour vérifier la bonne levée de celles-ci.

Après vérification que l'ensemble des réserves aient été levées, un mail sera adressé à la maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre afin de les informer du bon achèvement de ces dernières.

2.7 Durant l'année de parfait achèvement

Enregistrement et traitement de la demande d'intervention

Dès réception de l'information par l'entreprise : prise en charge par le chargé d'affaires ou le conducteur de travaux qui a suivi le chantier et confirmation dans les 48 heures de la prise en compte de la demande.

Formalisation et suivi de la demande d'intervention

Prise de contact avec l'exploitant pour convenir d'un rendez-vous

Transmission de la date au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre

Interlocuteur d'affaires pour le suivi des travaux

Président de la SAS : M. Cédric MARSEN

Conducteur de travaux : M. Nicolas BASSOLI, M. Paul-Rémy DELAGE ou M. Nicolas DESCHAMPS

Relationnel exploitant et signature des bons d'intervention

Rappel téléphonique à l'exploitant la veille de l'intervention

Réalisation des travaux dans la cadre de la garantie de parfait achèvement

Justificatif écrit d'intervention

Signature par l'utilisateur et le conducteur de travaux sur la demande d'intervention du Maître d'Ouvrage

Transmission de ce justificatif signé au Maître d'Ouvrage et au Maître d'œuvre

3 - DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

3.1 Mesure prises pour l'hygiène la sécurité et la santé des compagnons

Après chaque dossier ouvert, plusieurs documents peuvent être établis.

Selon le cas, un Plan de Prévention ou un PPSPS sera fait, un exemplaire restera dans le dossier, un autre suivra l'équipe sur le terrain, et d'autres ensuite sont envoyés aux différents interlocuteurs.

Ces documents présenteront le chantier, les différents risques du site, les contraires particulières et les obligations, si notre intervention implique une co-activité ou non, si notre intervention se déroule en site occupé ou non.

Nos salariés ont reçu des formations spécifiques aux risques (montage/démontage des échafaudages, secourisme SST, manipulations électriques, formation incendie, CACES caristes et nacelles....), ce qui permet d'avoir en règle générale un nombre suffisant de personnes sensibilisées aux risques dans chaque équipe.

Le matériel de protection des EPI et EPC est régulièrement contrôlé et renouvelé. Chaque année, nous dotons nos personnels de vêtements sérigraphiés avec notre signalétique, les pantalons sont pourvus de genouillères intégrées, et les chaussures ou baskets de sécurités sont fournis. Des casques pour tout type de travaux sont distribués et des casquettes.

Nous utilisons des bouchons d'oreilles adaptés et propres à chaque salarié, des masques anti-poussières et masques à cartouches, des gants spécifiques de manutention et pour peintres ou des gants anticoupes.

Chaque année, nous établissons un programme de formations qui comprend les renouvellements, le complément de formation pour de nouvelles compétences.

En partenariat avec nos fournisseurs, à chaque nouveau produit et dans le cadre du renouvellement et du maintien des compétences, des formations sont effectuées.

Depuis plusieurs années, nous mettons un accent particulier sur la sécurité de nos salariés, en les formant sur les échafaudages, les nacelles, le secourisme, la sécurité électrique et incendie.

De prochaines formations devront se faire sur les gestes et postures, sur la sécurité et les droits à la conduite automobile durant le travail.

Voici le nombre de salariés formés « sécurité » :

Échafaudage :	17 personnes
Secouristes :	10 personnes
Habilitation électrique :	8 personnes
Incendie :	6 personnes
CACES Cariste :	4 personnes
CACES Nacelles :	5 personnes

3.2 Démarche environnementale dans le choix des matériaux mis en œuvre et dans le choix et l'entretien liés aux matériels utilisés

Les PRODUITS

Les produits de collage de nos revêtements de sols sont dans la mesure des disponibilités du marché en phase acrylique, sans solvant, monocomposant tels que :

- KE 2000 S (100 % sans solvant).

Nous travaillons en collaboration avec nos fournisseurs afin de sensibiliser nos équipes sur les produits environnementaux et sur la gestion des déchets.

Le MATÉRIEL

a) Le Bruit

La mise en œuvre de nos produits n'engendre pas de bruit particulier.

De plus, les matériels que nous utilisons sont régulièrement renouvelés et répondent donc aux limitations sonores des normes européennes :

- Ponceuse de marque Columbus.

Nos salariés sont équipés de casques antibruit et/ou de « bouchons d'oreille » à usage unique de marque E.A.R.

Dans la mesure du possible, en milieu occupé, nous utilisons nos machines électriques aux heures convenues avec les utilisateurs.

Et un seul véhicule en nombre de places suffisant assurera le transport de nos salariés.

Nos véhicules sont régulièrement renouvelés, ils comportent au minimum 3 places, véhicules de gabarit raisonnable. Ils bénéficient également des technologies récentes en matière de pollution et de motorisation.

b) La Poussière

Toutes nos ponceuses électriques sont équipées d'aspirateur direct afin de limiter le mouvement de poussière.



De plus, nos salariés sont équipés de masques anti-poussières à usage journalier ou de masques à cartouche interchangeable.

3.3 Traitement des déchets et nettoyage

REVÊTEMENTS DE SOLS

Depuis le 1^{er} mars 2012, nous sommes engagés avec la société GERFLOR via le contrat « Seconde vie » dans le traitement des déchets de poses (chutes propres) qui partent dans un système de recyclage et de revalorisation.

Dans le département de la Vienne, nous sommes la seule entreprise utilisatrice de ce système.

Les déchets liés au chantier sont déposés dans des bennes prévues à cet effet au titre du compte prorata.

Dans le cas où il n'y aurait pas de tri et d'enlèvement dans le cadre du compte prorata, nos déchets sont évacués quotidiennement vers nos ateliers où nous avons une benne à gravier pour le DIB : enlèvement de cette benne (2 à 3 fois par mois) et traitement des déchets par la société LOSTIS (86) et enlèvement des bacs des chutes de poses de revêtements de sols par la société spécialisée partenaire de GERFLOR.

Dans le souci de limiter les déchets et les chutes de revêtements inutilisables et non recyclables qui ne resserviraient pas, nous incitons, dans la mesure du possible, le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre à limiter leurs choix de nombres de coloris.

Un nettoyage quotidien de nos zones de travail sera effectué par aspiration et non par balayage.

3.4 Réduction des nuisances sur le chantier

Nos matériels sont conformes aux normes Européennes et Française en matière d'émission de bruit.

Nos salariés sont équipés de protections individuelles de type casques anti-bruit.

D'autres parts les travaux générant un certain bruit se fera dans les heures décentes, même si toutefois nos travaux n'occasionneront pas de gros bruits.

Notre intervention concernant l'application de la peinture et revêtement de sol, elle ne provoque pas de nuisances particulières qu'elles soient sonores, olfactives, vibratiles ou visuelles ni pour les compagnons intervenants sur site, ni pour le voisinage.

4 - ANNEXES

4.1 Formation par l'apprentissage et l'insertion professionnelle

Formation « par l'apprentissage »

Depuis de nombreuses années, nous nous employons à former et à renouveler nos salariés qui partent en retraite par le biais de plusieurs filières.

En partenariat avec le CFA du Bâtiment de CHANTEJEAU à St Benoît, nous accueillons chaque année au minimum 4 apprentis allant du CAP au BP, que ce soit en peinture ou en revêtement de sol souple. Dans la grande majorité, nous proposons à ces jeunes titulaires de diplôme un contrat à l'issue de leur formation, cela permet de renouveler notre effectif et d'étoffer nos compétences.

Des formations internes sont également effectuées par nos salariés dans le but de se diversifier vers de nouvelles compétences, ou pour changer d'orientation professionnelle au cours de leur carrière.

Formation « par l'insertion professionnelle »

Nous travaillons également en collaboration avec JOB INTÉRIM, la MISSION LOCALE et Mme AUDOUSET de la Ville de Poitiers.

Nous avons réalisé des chantiers avec des clauses d'insertion, tels que :

- Restructuration/Extension de « l'Isaac de l'Etoile » à Poitiers, avec l'OGEC Poitiers Nord,
- UFR SCIENCES HUMAINES et ARTS à Poitiers,
- Construction d'un bâtiment CHIMIE avec l'Université de Poitiers,
- Hôtel BERTHELOT avec l'Université de Poitiers,
- Rénovation du Groupe scolaire BOULOUX La Licorne (Site occupé),
- Construction d'un pôle périscolaire et aménagement et abords à VERRIERES,
- Restructuration du Groupe Scolaire Jean Yves Cousteau à VOUNEUIL-SOUS-BIARD.
- Agrandissement et Réaménagement des Locaux de VITALIS - GRAND POITIERS,
- Pôle Musique - Danse - UNIVERSITE DE POITIERS
- Réaménagement d'espaces documentaires dans le Bâtiment A2 - UNIVERSITE DE POITIERS.
- DLPI - Construction d'un bâtiment à l'UFR Médecine et Pharmacie - Campus de Poitiers
- Pierre Loti - 11 Logements individuels en accession- LOGIPARC,
- SIPEA_Réhabilitation et Extension de l'Ancienne Ecole de Biard en 8 Logements
- LOGIPARC - Construction de 14 Logements "Route de la gare" à Mignaloux-Beauvois
- Conseil Général de la VIENNE - Extension et Rénovation / Restructuration de la Bibliothèque du DEPARTEMENT DE LA VIENNE
- REGION POITOU-CHARENTES_Collège François Rabelais - Réfection partielle et l'extension du bâtiment demi-pension

- Département de la Vienne - Restructuration du bâtiment demi-pension et des aménagements extérieurs au Collège "Arthur Rimbaud" de LATILLE
- BENASSAY_Restructuration et extension de l'école à BENASSAY
- ROUILLE_Restructuration de la Mairie de ROUILLE
- DEPARTEMENT DE LA VINNE - Restructuration et Extension du Collège « Jean Rostand » à NEUVILLE-DU-POITOU.
- DEPARTEMENT 86_Restructuration de la demi-pension avec création d'un ascenseur et mise en accessibilité du Collège Théophraste Renaudot à SAINT-BENOIT
- POITIERS_Réhabilitation et Extension du Groupe Scolaire Pablo Neruda

4.2 Références des chantiers similaires sur les 5 dernières années

REVÊTEMENTS DE SOLS

2022

- CHU DE POITIERS_Délocalisation de la zone de recherche tertiaire de médecine nucléaire au N-3 du Bâtiment Jean Bernard au CHU DE POITIERS - 04 - Revêtements de sols souples - 21 408,05 € HT - CHU DE POITIERS
- BRIOUX-SUR-BOUTONNE_Réhabilitation et extension d'une ancienne gendarmerie en Maison Médicale à BRIOUX-SUR-BOUTONNE - 11 - Revêtements de sols carrelage - 19 029,75 € HT - 12 - Revêtements de sols souples - 19 981,93 € HT - Garviere & Foulon

2021

- CHU DE POITIERS_Réhabilitation des ailes d'hospitalisation du H7B et H7C au CHU de POITIERS - 07 - Revêtements de sols souples 118 438.52 € HT - CHU DE POITIERS
- Cté de Ches du PAYS LOUDUNAIS_Restructuration et extension de la Maison de Santé à LOUDUN - 12 - Revêtements de sols souples - 48 737.94 € HT - TRIADE
- CHU DE POITIERS_Restructuration et extension du Services d'accueil des Urgences à CHATELLERAULT - 07 - Revêtements de sols - 33 000,00 € HT - ARTEIA
- HABITAT 86_Création d'un accueil de jours en extension de l'EHPAD ST-ANDRE à ST-PIERRE-DE-MAILLE - 05 - Revêtements de sol / Peintures - 22 947,19 € HT- AXE INGENIERIE

2020

- Cté de Ches AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET_Construction d'un Maison de Santé Pluridisciplinaire à AIRVAULT - 11 - Peinture / Revêtement de sol - 50 033.17 € HT - SARL ARCHIMAG
- APAJH 86_Restrucutration du Bâtiment administratif de l'IME Henri-Wallon à CHATELLERAULT - 06 - Peintures / Revêtements muraux et sols souples - 11 297.83 € HT - Gérard HUMEAU
- APAJH 86_Réaménagement partiel des locaux de l'IME Henri-Wallon à CHATELLERAULT - 09 - Peintures / Revêtements muraux et sols souples - 80 930.04 € HT - Gérard HUMEAU

- **CPAM 86** _ Travaux de remise en état et amélioration du Centre d'Examens de Santé de la CPAM de la VIENNE à POITIERS - 06 - Peinture / Revêtements de sols - 46 287,26 € - Architecte DPLG / P.RE.C.I Nouvelle-Aquitaine
- **Cté de Ches AIRVAUDAISS-VAL DU THOUET** _ Construction d'un Maison de Santé Pluridisciplinaire à AIRVAULT - 11 - Peinture / Revêtement de sol - 50 033,17 € HT - SARL ARCHIMAG
- **EKIDOM** _ Construction d'une Résidence Séniors de 16 Logements à MONTAMISE - 11 - Revêtements de sols souples - 23 000,00 € HT - Agence DUCLOS

2019

- **CHU DE POITIERS** _ Création d'un plateau de consultation et exploitations au 1er étage de l'aile B du Bâtiment Jean Bernard à POITIERS - 06 - Peinture / Revêtement mural - 34 920,57 € HT
- **VERRIERES** _ Extension et restructuration de l'EHPAD L'OREE DU VERGER à VERRIERES - 12 - Peintures / Nettoyages - 32 586,99 € HT
- **HABITAT 86** _ Construction d'une Unité UPHV de 10 chambres à l'EHPAD Le Pontreau St-Lucien à LENCLOITRE - 09 - Revêtements de sols durs et souples - 43 678,75 € HT - Espace 3
- **SCI MUTUALISTE** _ Extension et restructuration de l'EHPAD "Lumières d'Automne" à BUXEROLLES - 09 - Revêtements de sols souples et durs - 101 936,63 € HT - DUCLOS
- **MEDILAB GROUP** _ l'Aménagement d'un laboratoire d'Analyses à NIORT - 06 - Revêtements de sols souples - 07 - Peinture / Revêtements muraux - 17 127,06 € HT pour les 2 Lots - TRIADE
- **CHATELLERAULT** _ Pôle Santé Sécurité - Travaux d'Aménagement à CHATELLERAULT - 04 - Peinture / Revêtements de sols durs et souples - 19 072,16 € HT - Ville de CHATELLERAULT
- **CHATELLERAULT** _ Restructuration du bloc sanitaire du CHRS de CHATELLERAULT - 02 - Peinture / Carrelage / Faïence - 9 035,39 € HT - Ville de CHATELLERAULT
- **ACAPACE** _ Construction d'une Résidence Service Séniors à POITIERS - Lot n°15 : Sols souples - 222 252,67 € HT - Call Ingenierie
- **CH HENRI LABORIT** _ Réhabilitation partielle de l'unité Monet au Pavillon Pinel portant sur la création de 12 lits au RDC à POITIERS - 07 - Revêtements de sols souples - 33 400,00 € HT
- **SCI MUTUALISTE** _ Extension et restructuration de l'EHPAD "Lumières d'Automne" à BUXEROLLES DOSSIER PAPIER AGENCE DUCLOS - 09 - Revêtements de sols souples et durs - 99 404,06 € HT
- **CHU DE POITIERS** _ Construction d'un Bâtiment Médico-chirurgical à MONTMORILLON - 11 - Sols durs / Sols souples - 379 393,28 € HT - KEO
- **CHATELLERAULT** _ Pôle Santé Sécurité - Travaux d'Aménagement à CHATELLERAULT - 04 - Peinture / Revêtements de sols durs et souples - 19 072,16 € HT - Ville de CHATELLERAULT
- **CPAM 86** _ Aménagement intérieurs de 2 sites de la CPAM de la Vienne, comprenant la Créeation d'un Centre de Santé Dentaire à POITIERS - 06 - Revêtements de sols souples - Faïences - 118 580,44 € HT - FAUVEL & FOUCHE

2018

- **CHU DE POITIERS** Construction d'un Bâtiment Médico-chirurgical à MONTMORILLON - 11 - Sols durs / Sols souples - 379 393,28 € HT
- **CHU DE POITIERS** Réaménagement d'une aile d'hospitalisation au H4C au Bâtiment Jean Bernard à POITIERS - 06 - Revêtements de sols et murs PVC - Chapes - 25 000,07 € HT

2017

- **MAIRIE DE VARS** Construction d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé à VARS - 13 - Revêtement sols souples - 10 543,41 € HT
- **ADAPEI 37** Extension et Réhabilitation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) " Les Haies Vives" et l'Accueil Temporaire (AT) à JOUE-LES-TOURS - 09 - Revêtements de sols souples - 304 845,07 € HT
- **Cté de C du PAYS MANSLOIS** Construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire "AUNAC BORDS DE CHARENTE" à AUNAC-SUR-CHARENTE - 07 - Revêtement de sol - Faïence - 30 818,73 € HT
- **HABITAT 86** Extension et Restructuration de la Résidence Saint Thibault à FLEURE - 12 - Revêtements de sols souples - 76 864,38 € HT
- **ACCORD-CADRE_CHU DE POITIERS** Travaux d'adaptation, de maintenance et de réparation des bâtiments, installations et infrastructures sur plusieurs sites du CHU de Poitiers et de l'établissement Français de Sang (EFS) situé à la Milétrie - 03 - Revêtements souples de sol et de mur
- **CHU DE POITIERS** Création d'un plateau de consultation d'explorations et hôpitaux de jour à POITIERS - 6 - Revêtements de sols souples et murs - 142 367,56 € HT
- **CHU de POITIERS** Création d'une Maison de Santé Publique - Travaux de Réhabilitation d'une partie de l'ancien "Bâtiment Administratif" à POITIERS - 15 - Sols souples - 22 144,33 € HT
- **MONTAROU_CH Montmorillon** - Travaux de relogement HAD / Pharmacie / Laboratoire - 05 - Revêtement souple de sols et murs - 18 863,31 € HT
- **HABITAT 86** Extension EHPAD Pierre Péricard à CIVAUX - 12 - Revêtements de sols - 54 565,29 € HT

2016

- **CC du Lencloîtrais** Aménagement d'un cabinet dentaire dans le bâtiment existant de la Maison de santé Pluridisciplinaire de Lencloître - 4 - Peinture, Sols souples - 6 213,05 € HT
- **CC DU MIREBALAIS** Création de la Maison de Santé et de son Antenne à CHAMPIGNY-LE-SEC - 13 - Revêtements de sols - 61 500,00 € HT
- **MAIRIE DE SAINT-ANGEAU** Réhabilitation de bâtiments existants en Maison Pluridisciplinaire de Santé à SAINT-ANGEAU - 08 - Sols souples - 15 190,38 € HT
- **EHPAD "GRAND'MAISON"** _ Restructuration et extension de l'EHPAD - 10 - Revêtements de sols souple - 223 074,57 € HT
- **MEDIA France** Réhabilitation et extension de l'EHPAD de la Trimouille à LA TRIMOUILLE - 10 - Carrelage - Sols souples - 158 651,88 € HT
- **CHAURAY** Restructuration d'un EHPAD de 85 lits à CHAURAY - 17 - Revêtements de sols collés

Bouchet Frères 67 rue Nungesser 86580 Biard - Tél. 05 49 58 07 98 - Fax. 05 49 53 37 ?? - Mél. bouchet-freres@wanadoo.fr

Sarl au capital de 63 000 € - Rcs Poitiers B 319 441 168 - Siret. 319 441 168 00014 - Code APE : 454 J - TVA IC : FR85 319 441 168



■ **COMMUNE DE MONCONTOUR**_Rénovation de la Maison des Services à MONCONTOUR
- 07 - Peinture / Revêtements sols souples - 10 599,36 € HT

■ **CHAPELLE-VIVIERS**_Construction de 2 Maisons d'accueil Familiales - 10 - Sols souples - 15 719,80 € HT

■ **Commune de LA MOTHE SAINT-HERAY**_Construction d'une Maison de Santé - 11 - Revêtements de sols - 10 246,30 € HT

■ **APAJH 86**_Restructuration de la Maison d'accueil Spécialisée "Maison de la Solidarité" à ITEUIL
- 11 - Revêtements de sols souples - 149 955,10 € HT

A Biard, Le 11 janvier 2024

Bouchet Frères

SAS au capital de 63 000 €

PEINTURES

REVÊTEMENTS SOLS ET MURS

67, Rue Nungesser - 86580 BIARD

Tél. 05 49 58 07 98 - Fax 05 49 53 37 77

contact@bouchet-freres.com

RCS Poitiers B 319 441 168

FR 85 319 441 168



ANNEXE 1



Bouchet Frères 67 rue Nungesser 86580 Biard - Tél. 05 49 58 07 98 - Fax. 05 49 53 37 77 - Mèl. bouchet-freres@wanadoo.fr
Sarl au capital de 63 000 € - Rcs Poitiers B 319 441 168 - Siret. 319 441 168 00014 - Code APE : 454 J - TVA IC : FR85 319 441 168



Peinture - Sol - Aménagement - Façade

Notre EFFECTIF

Effectif 2022 : 48 - Effectif 2021 : 44 - Effectif 2020 : 47 - Effectif 2019 : 46 - Effectif 2018 : 46 - Effectif 2017 : 41 - Effectif 2016 : 43 - Effectif 2015 : 46 - Effectif 2014 : 45 - Effectif 2013 : 47

EFFECTIF CHANTIER

3 conducteurs de travaux

2 peintres soliers niveau 4
2 peintres soliers niveau 3
2 peintres soliers niveau 1
2 apprentis soliers
1 apprenti carreleur

14 peintres niveau 4
4 peintres niveau 3
1 peintre niveau 2
6 peintres apprentis

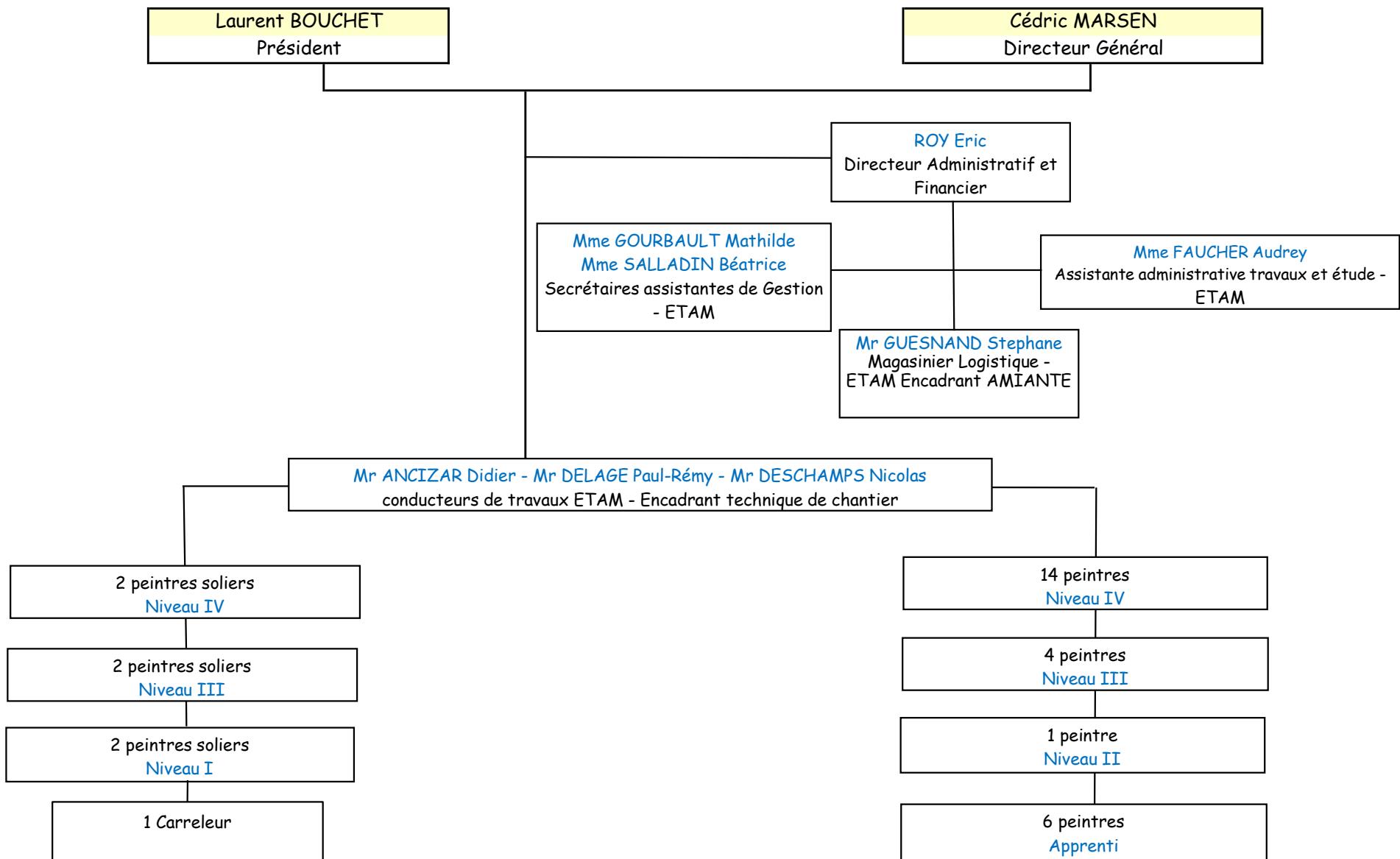
Nota :

Niveau 4 = Chef d'équipe
Niveau 3 = Ouvrier qualifié
Niveau 2 = Compagnon
Niveau 1 = Ouvrier d'exécution

EFFECTIF ADMINISTRATIF

1 Directeur Administratif et Financier
1 Magasinier Logistique
2 Secrétaires assistantes de Gestion
1 Assistante administrative travaux et étude

ORGANIGRAMME





ANNEXE 2



Bouchet Frères 67 rue Nungesser 86580 Biard - Tél. 05 49 58 07 98 - Fax. 05 49 53 37 77 - Mèl. bouchet-freres@wanadoo.fr
Sarl au capital de 63 000 € - Rcs Poitiers B 319 441 168 - Siret. 319 441 168 00014 - Code APE : 454 J - TVA IC : FR85 319 441 168



Peinture - Sol - Aménagement - Façade

Nos MOYENS TECHNIQUES

Peinture :

2 déshumidificateurs

1 compresseur autonome avec pistolets

3 airless (pistolet haute pression) et 3 petits

3 ensembles à projeter les enduits épais

6 laveuses à eau froide haute pression Karcher

1 groupe pneumatique pour agrafeuses + 2 petits

14ponceuses girafes + 11 aspirateurs girafes

6 aspirateurs

21 escabeaux (3 marches + grands)

25 picolos 140

Plus de 1000 m² d'échafaudages fixes - 10 échafaudages roulants (dont un de 12 mètres)

Menuiserie / Plaquiste :

7 perceuses - scies circulaires - rabots électriques

Scie à ruban/dégauchisseuse - toupie - circulaire sur banc

Laser rotatif HILTI - SPIT - 1lève plaque

40 escabeaux (3 marches + grands)

Revêtement de sol :

8ponceuses /tronçonneuses - 4ponceuses /cireuses à sol

5ensembles de matériel pour soudure sol PVC gros fer

4ensembles de matériel pour soudure sol PVC petit fer

1 machine à enduire (ragréage) - 7 malaxeurs ragréage

8décapeurs thermiques - 5fraiseuses électriques

10 aspirateurs

5 lasers

1 chariot élévateur

Notre FLOTTE AUTOMOBILE

1 MASTER (7 places)

3 MASTER (3 places)

7 Renault TRAFIC (3 places)

6 Renault KANGOO (2 places)

4 Opel VIVARO (3 places)

2 Peugeot JUMPER (3 places)

1 Opel COMBO CARGO (2 places)

1 Fiat DUCATO (3 places)

1 Opel MOVANO (3 places)

1 Nissan CABSTAR Plateau (3 places)

1 Opel Corsa - 3 Renault Mégane

Soit un total de 31 véhicules.



ANNEXE 3



Bouchet Frères 67 rue Nungesser 86580 Biard - Tél. 05 49 58 07 98 - Fax. 05 49 53 37 77 - Mèl. bouchet-freres@wanadoo.fr
Sarl au capital de 63 000 € - Rcs Poitiers B 319 441 168 - Siret. 319 441 168 00014 - Code APE : 454 J - TVA IC : FR85 319 441 168

TMS

TMS est un isolant thermique pour le bâtiment, se présentant sous forme de panneaux en mousse rigide de polyuréthane revêtus d'un parement sur chacune de ses faces.

Domaine d'emploi

TMS est destiné à l'isolation thermique des sols :

- sous une chape hydraulique ou sous un carrelage scellé, conformément aux dispositions de la norme NF DTU 52.10 ou sous une chape fluide visée par un Avis Technique en cours de validité,
- sous un plancher chauffant hydraulique, conforme à la norme NF DTU 65.14 ou sous un plancher chauffant rayonnant électrique conformément au CPT PRE (Cahier CSTB n°3606-V3),
- sous un dallage sur terre-plein, conformément aux dispositions de la norme NF P 11-213-1 (DTU 13.3),
- sous une dalle portée, conformément aux dispositions de l'Eurocode 2 et de la norme NF P18-201 (DTU 21).

Constituants

	TMS
Mousse rigide de polyuréthane	Couleur crème
Parement	Multicouche marqué d'un quadrillage au pas de 10 cm

Conditionnement

	TMS
Format	Longueur x largeur
	Epaisseurs
	1200 mm x 1000 mm
	Voir certificat ACERMI
	Panneau rainé bouveté sur les 4 côtés avec usinage centré
Marquage	Chaque colis est étiqueté CE
Conditionnement	Les panneaux sont colisés sur une palette filmée gerbable.
Stockage	A l'abri des intempéries sur support plan Les éventuels changements de couleur de la mousse n'affectent pas les performances du produit

Caractéristiques - Marquage CE

TMS est un isolant thermique du bâtiment conforme à la norme NF EN 13165 « Produits manufacturés en mousse rigide de polyuréthane (PU) ».

Caractéristiques essentielles	Performances				Spécification Technique Harmonisée	
Réaction au feu	F					
Conductivité thermique – λ (. W/(m.K))	0,028	0,025	0,023	0,022		
Epaisseur – d (mm)	d=21	d=25	d_{min}=30	d_{max}=40		
Résistance thermique – R (m ² .K/W)	R=0,75	R=1,00	R_{min}=1,30	R_{min}=1,85		
			d_{max}=35	d_{max}=120		
			R_{max}=1,50	R_{max}=5,55		
Tolérance d'épaisseur	T2					
Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et d'humidité spécifiées	DS(70,90)2					
Contrainte en compression (kPa)	CS(10\Y)175					
Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (kPa)	NPD				EN 13165 : 2012	
Absorption d'eau	WS(P)					
Planéité après immersion partielle	NPD					
Transmission de la vapeur d'eau	NPD					
Fluage en compression	NPD					
Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	NPD					
Coefficient d'absorption acoustique	NPD					
Indice d'isolement aux bruits aériens	NPD					
Emission de substances à l'intérieur des bâtiments	[1]					
Combustion avec incandescence continue	[2]					

[1] Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.

[2] Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.

Caractéristiques complémentaires	Performances	Référentiel d'essai
Dimensions utiles	longueur largeur	EN 13165 : 2012
	1190 mm ± 7,5 mm 990 mm ± 7,5 mm	
Equerrage	≤ 5 mm/m	
Planéité	Ecart ≤ 10 mm	

Caractéristiques (hors Marquage CE)

Caractéristiques	Performances	Référentiel d'essai
Classement sol	SC1a₂Ch (25 à 120 mm), SC1b₁ (40 à 100 mm)	DTU 52.10
Résistance critique de service Déformation de service	De 25 à 120 mm : Rcs mini = 105 kPa / ds_{min} = 1,3 % - ds_{max} = 1,6 % Module Es = 4,34 MPa	DTU 13.3
Isolement acoustique aux bruits d'impact (sous chape hydraulique)	ΔLw = 18 dB pour e = 56 mm ΔLw = 19 dB pour e = 120 mm	EN ISO 10140-3

Certification ACERMI	08/006/481
Classe d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur	A +

Mise en œuvre

Conditions d'utilisation des panneaux de TMS

- *en isolation sous chape hydraulique (DTU 26.2) ou sous chape fluide (visé par un Avis Technique) :* en une ou 2 épaisseurs de panneaux comprises chacune entre 25 et 120 mm ou en une épaisseur de 25 à 120 mm associée à une Sous-Couche Acoustique Mince (SCAM) classée au moins SC(1 ou 2) a₂ ou b₂,
- *sous un carrelage scellé (DTU 52.10) :* en une épaisseur de 25 à 120 mm,
- *sous un plancher chauffant hydraulique (DTU 65.14) ou sous un plancher rayonnant électrique (CPT PRE) :* en une ou 2 épaisseurs de panneaux comprises entre 25 et 120 mm ou en une épaisseur de 25 à 120 mm associée à une Sous-Couche Acoustique Mince (SCAM) classée au moins SC1a₂ A,
- *sous un dallage sur un terre-plein (DTU 13.3) :* en une épaisseur de 25 à 120 mm dans le cas d'une maison individuelle, en une épaisseur jusqu'à 80 mm pour les autres types de bâtiment,
- *sous un dallage porté (DTU 21 et Eurocode 2) :* en une épaisseur de 25 à 120 mm.

Pose

Les panneaux de **TMS** sont posés sur le support conformément aux dispositions des DTU, CPT ou Avis techniques de l'ouvrage sus-jacent et dans les conditions d'utilisation précédemment décrites.

Indications particulières

Hygiène, sécurité et environnement :

Le produit n'est pas classé dangereux selon les réglementations françaises et européennes.

Consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) pour des informations complémentaires, dont les précautions à prendre en cas de formation de poussières ou d'usinage.

Concernant les chutes de produit ou restes de lot : déchet non dangereux non inerte - réemploi, incinération en Installation Autorisée ou mise en dépôt dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND - décharge classe II).

Le produit dispose d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour certaines épaisseurs.

Traçabilité :

La traçabilité du produit est assurée à l'aide du repère de fabrication : CCC/AA/HH/MM/N/ACERMI

Jour calendaire/Année/Heure/Minute/Site de production/numéro de certificat ACERMI

Système de Management intégré QSE :

Le produit est fabriqué et contrôlé sous un système de management intégré **Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001) et Santé-Sécurité (OHSAS 18001)** certifié.



PRB CHAPECEM N

MORTIER PRÊT À L'EMPLOI POUR CHAPE À PRISE SEMI RAPIDE



Les + de PRB CHAPECEM N

- + Pose des carrelages ou étanchéité à 24 h
- + Emploi avec pompe à chape
- + À retrait compensé
- + Idéal en balcons et coursives

Locaux P4S

AT CSTB 13/18-1405 V2



CONDITIONNEMENT

- Sac papier de 25 kg
- Palette de 1,225 t soit 49 sacs de 25 kg

CONSERVATION : 12 mois.

CONSOMMATION

- En Barbotine par m² :
- Barbotine PRB CHAPECEM N : 2 à 3 kg soit :
 - Mortier PRB CHAPECEM N : 3 kg
 - Résine PRB LATEX : 0,240 à 0,300 l



En Mortier par m², PRB CHAPECEM N : 20 à 22 kg/m²/cm d'épaisseur.

COULEUR : Gris.

DOMAINE D'EMPLOI

USAGE

- Sols intérieurs de tous locaux classés à trafic modéré ou intensif : classés P2 à P4S tels que : logements, garages, bureaux, magasins, hypermarchés.
 - Sols extérieurs de loggias, balcons, coursives.
 - **Traux Neufs & de Rénovation et sol extérieur :** nous consulter pour tout cas particulier.
 - Avis Technique CSTB n° 13/18-1405.
 - DTU, CPT et réglementations en vigueur.
 - **Solutions chapes (voir tableau) :** La désolidarisation et les travaux préparatoires sont à effectuer conformément aux règles des DTU 26.2 et 52.10.
 - Autres emplois : ravalements cf. DTU.
- Pour préserver les performances du **PRB CHAPECEM N**, ne pas ajouter de ciment ou adjuvants (plastifiant, superplastifiant, retardateur et antigel) et respecter le dosage en eau ci-après.

SUPPORTS ADMISSIBLES

- Supports résistants, cohésifs, stables, adaptés à l'usage du local :
 - dalle pleine béton,
 - plancher béton plein ou avec dalle de compression,
 - chape de mortier de ciment adhérente sur béton,
 - natte de drainage.
- Autres supports : nous consulter.

LIMITES D'EMPLOI

- Ne pas appliquer en chape adhérente sur :
- Supports friables et instables.
 - Chapes anhydrites, planchers bois, bétons ou mortiers allégés.
 - Ancien ragréage à base de plâtre.
 - Anciens carreaux synthétiques.
 - Sols immergés.
 - Supports avec fissures actives.

CONDITIONS D'APPLICATION

- Entre 5°C et 35°C.
- Ne pas appliquer sur supports gelés ou en cours de dégel, sur support trempés ou soumis à des remontées capillaires, par vent fort, exposé à de fortes chaleurs.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

COMPOSITION

- Liants hydrauliques hautes performances et adjuvants spécifiques.
- Sables siliceux 0/3 mm.

POUDRE

- Coloris : gris.
- Densité : 1,6 ± 0,1 t/m³.

EXEMPLE DE PERFORMANCES PRB CHAPECEM N

- Densité du mélange : 2 à 2,2.
- Résistances à la compression à 48 h : ≥ 20 MPa.
- Résistances à la compression à 28 jours : ≥ 30 MPa.
- Humidité résiduelle à 48 h : ≤ 2 %.

- Classe selon EN 13813 : CT - C30 - F6.
- Réaction au feu : A1_H.
- Retrait : ≤ 0,8 mm/m.

DOSAGES

Barbotines de reprise ou d'adhérence	
PRB CHAPECEM N	25 kg
Eau	2,25 l
Résine PRB LATEX	2,25 l
Chape mortier	
PRB CHAPECEM N	25 kg
Eau *	2 à 2,5 l

Épaisseurs possibles

TYPE D'OUVRAGES	Chapes adhérentes sur barbotine fraîche	Chapes flottantes sur isolant (hors enrobage de sols chauffants)	Chapes désolidarisées sur film polyéthylène
Locaux privatifs ou collectifs jusqu'à P3	• de 15 à 100 mm * localement 10 mm Épaisseur mini au droit du siphon : 5 mm	• de 35 à 100 mm	• de 35 à 100 mm
Locaux à forts trafics P4 / P4S	• de 30 à 100 mm Épaisseur mini au droit du siphon : 15 mm	Interdit	• de 50 à 100 mm
Sols extérieurs	• de 10 à 100 mm Épaisseur mini au droit du siphon : 5 mm		• de 50 à 100 mm avec treillis d'armature*

remontées capillaires, par vent fort, exposé à de fortes chaleurs.

MISE EN ŒUVRE

- Temps d'utilisation de la gâchée : 60 ± 30 min.
- Possibilité de talochage : 20 à 30 min.
- Trafic piétons léger : le lendemain.
- **Délai d'attente pour appliquer les revêtements :**
 - pose de carrelage et textiles : 24 h,
 - ragréage avant sols souples : 24 h,
 - pose de PVC : 72 h,
 - pose de parquet : 7 jours,
 - peinture de sol : 21 jours.

NB : Ces valeurs sont des ordres de grandeur d'essais en laboratoire. Les conditions de mise en œuvre peuvent sensiblement les modifier.

MISE EN ŒUVRE

Se reporter aux Fiches Procédés PRB

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Les supports seront conformes aux DTU de références (26.2...) et adaptés à l'usage des locaux.
- En rénovation, il convient de se reporter à l'étude préalable des sols (CPT 3529 v4 et 3530 v4).
- **Contrôle et Nettoyage**
- Les supports devront être résistants, cohésifs, stables, secs, sans fissures ni remontées d'humidité.

CAS DE CHAPE ADHÉRENTE :

- Les traces de plâtre, de vernis, de cires, la laitance superficielle etc... seront éliminées par grattage ou ponçage.
- Décapage par grenailage ou ponçage mécanique les produits limitateurs d'adhérence : produit de cure, durcisseur de surface, traitements de sols (cire, hydrofuge, oléofuge...) huiles et graisses... jusqu'au support cimentain et propre.
- Ensuite, dépoussiérer par brossage et aspiration.

- Les canalisations sont à intégrer dans un ravalement de **PRB MANUCEM N** ou de **PRB CHAPECEM N** – voir DTU 26.2 et 52.10.

Barbotine pour chape adhérente :

- Préparer une Barbotine selon les proportions :
 - 4 volumes de **PRB MANUCEM N**
 - 4 volumes de sable 0/2 mm
 - 1 volume de résine **PRB LATEX**
 - 1 volume d'eau

Variante barbotine : mortier **PRB CHAPECEM N** mélangé à consistance « barbotine » avec un mélange eau + résine **PRB LATEX** à 50/50

- Appliquer la barbotine au fur et à mesure de manière à ce que la chape soit appliquée sur barbotine encore fraîche. (DPU : ± 30 min ; remalaxer le temps en temps).

CAS DE CHAPE DÉSOLIDARISÉE :

Les travaux préparatoires et les couches de désolidarisation seront conformes aux DTU 26.2/52.10.

MÉLANGE DU PRB CHAPECEM N

Le malaxage du mortier s'effectue à la bétonnière, mélangeuse ou à la pelle.

- Le dosage en eau est de 2 à 2,5 l environ par sac de 25 kg.
- Malaxer **PRB CHAPECEM N** soigneusement et rapidement avec l'eau pendant 3 à 4 min maximum. Respecter le dosage en eau tout au long des travaux.
- La durée pratique d'utilisation est de 60 ± 30 min.
- **Appliquer immédiatement.**
- Nettoyer les outils (bétonnière, malaxeur...) avant durcissement du mortier.

APPLICATION

- Effectuer rapidement les repères de niveau et pentes, puis étaler la chape, la damer puis la régler. Finir par talochage dans les 15 min et en respectant la DPU.
- En cas d'arrêt de travail de plus d'une heure, laisser déborder votre treillis d'armature non enrobé ou disposer dans l'attente dans le mortier frais une

bande de 1 m de treillis d'armature métallique de maille 50 x 50 mm (50 cm enrobé, 50 cm débordant).

- Effectuer la reprise en appliquant sur la tranche de la chape, la barbotine d'adhérence.
- Le transport peut s'effectuer au moyen d'une pompe à chape.

Traitement des joints techniques

- Respecter le joint périphérique nécessaire à l'ouvrage, de 3 à 10 mm de large ; appliquer une bande mousse (ex : ISOL 100 PRB) ou polystyrène.
- Reproduire les joints de dilatation existants à l'aide de profilés adaptés du commerce.
- Fractionnement des surfaces : à adapter selon l'ouvrage (cf. DTU).

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- Contient du ciment.
- Se reporter à l'étiquetage réglementaire de l'emballage et à la fiche de données de sécurité avant emploi.

Primaire supports absorbants premium

UZIN PE 360 PLUS

Primaire acrylique pour supports absorbants

DOMAINES D'APPLICATION :

Adapté :

- ▶ avant application d'un ragréage base ciment / base sulfate de calcium ou d'un mortier de réparation
- ▶ comme primaire intermédiaire entre deux ragréages
- ▶ pour les zones à sollicitations importantes en domaine résidentiel, commercial ou industriel léger

POUR APPLICATION SUR :

- ▶ supports absorbants (chape ciment, béton, chape sulfate de calcium)
- ▶ plaques de plâtre au sol et au mur
- ▶ planchers chauffants



PROPRIÉTÉS :

Le primaire UZIN PE 360 PLUS présente une qualité renforcée de pénétration dans le support, une grande facilité d'application et une rapidité de séchage. Il assure l'adhérence du ragréage en homogénéisant et réduisant sa capacité d'absorption. Il possède en outre de nombreux labels environnementaux et est utilisable dans un environnement marin.

- ▶ Prêt à l'emploi
- ▶ Séchage rapide
- ▶ Réduit et homogénéise l'absorption du support
- ▶ Pour mur et sol
- ▶ Couleur bleu pour mieux visualiser les zones déjà primarisées
- ▶ Pour l'intérieur



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Emballage	Cube carton / Bidon plastique
Conditionnement	10 kg - 5kg
Tenue en stock	12 mois en emballage d'origine
Couleur à l'état liquide	bleu
Couleur à l'état sec	bleu transparent
Consommation	80 à 150 g/m ²
T° idéale d'application	15 à 25°C et HR inf. à 75%
Temps de séchage	30 à 60 minutes*
T° min. de mise en oeuvre	minimum 10 °C au sol

*À 20 °C et 65 % d'humidité relative de l'air



PRÉPARATION DU SUPPORT :

Le support doit être résistant, sec, propre, non fissuré et exempt de toute substances polluantes susceptibles de diminuer l'adhérence.

Les anciennes couches instables, insuffisamment dures et faiblement adhérentes à la surface du support devront être éliminées par tout moyen mécanique ou manuel.

Contrôler que le support correspond bien aux normes et fiches en vigueur et prendre les mesures nécessaires en cas de déficience.

Dépoussiérer soigneusement le support par aspiration.

Toujours laisser parfaitement sécher le primaire avant de commencer la mise en oeuvre du ragréage.

Observer les fiches techniques des produits utilisés.

- ▶ Non adapté pour application sur anciennes traces de colles, poisses, supports bois, supports minéraux de type magnésie ou xylolithie.
- ▶ Produit non adapté pour former une barrière à l'humidité.
- ▶ Ne pas utiliser comme primaire directement sous une colle à parquet.
- ▶ Respecter les directives des fiches techniques des produits utilisés et les recommandations du fabricant de revêtements de sol. Pour la préparation du support et la mise en oeuvre, respecter les DTU, CPT, normes et règles professionnelles, etc. en vigueur à la date d'exécution des travaux

AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX

- ▶ Sans solvant
- ▶ EMICODE EC 1 PLUS / À très faible émission
- ▶ DE-UZ 113 / Respectueux de l'environnement

COMPOSITION :

Dispersion aqueuse de polymère, conservateurs, additifs et eau.

SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET DE L'ENVIRONNEMENT :

Sans solvant. Pour la mise en oeuvre, veiller à maintenir une bonne ventilation des locaux et utiliser une crème de protection de la peau. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Ne pas verser le produit dans les égouts, l'eau ou le sol. Nettoyage des outils directement après utilisation avec de l'eau et du savon. Après séchage complet le produit est physiologiquement et écologiquement sans danger. Conditions de pose conformes aux normes, et supports, primaires et ragréages parfaitement secs sont les conditions essentielles à l'obtention après travaux d'un air ambiant d'excellente qualité. Contient: Isothiazolinones, Bronopol. Informations pour les personnes allergiques: +49 731 4097-0 (Allemagne).

TABLEAU D'APPLICATION

Support/Application	Consommation	Temps de séchage
Sur support base ciment	80 - 150 g/m ²	env. 30 minutes*
Sur support base plâtre	80 – 120 g/m ²	env. 60 minutes*

*À 20 °C/65 % d'humidité relative de l'air

IMPORTANT :

- ▶ Stocker à T° modéré et à l'abri du gel. Refermer hermétiquement les emballages entamés et en utiliser le contenu rapidement.
- ▶ Une température basse et une humidité de l'air élevée prolongent la durée de séchage, une température élevée et une humidité de l'air basse la réduisent.
- ▶ Dans le cas d'une application superposée de ragréage, laisser intégralement sécher la première couche de ragréage, procéder à un traitement intermédiaire avec le primaire UZIN PE 360 PLUS et appliquer la couche suivante de ragréage après séchage du primaire. La seconde application de ragréage ne doit pas avoir une épaisseur supérieure à la première.
- ▶ Pour l'application d'un ragréage en épaisseur supérieure à 10 mm, utiliser un primaire sablé à refus (UZIN PE 470 ou UZIN PE 412).

ÉLIMINATION :

Rassembler si possible les restes de produit et les utiliser. Ne pas verser le produit dans les égouts, les eaux ou la terre. Recyclage possible des emballages totalement vidés. Élimination spéciale des restes de produit liquide et des emballages contenant des restes de produit liquide. Élimination des emballages contenant des restes de produit durci avec les déchets de chantier.

Ragrégation base ciment classé P3

UZIN NC 145

Ragrégation autolissant pour des épaisseurs jusqu'à 10mm

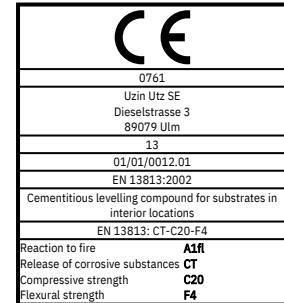
DOMAINES D'APPLICATION :

Adapté :

- ▶ pour la réalisation de surfaces planes, lisses, et absorbantes, avant la pose de revêtements de sols souples, de parquets ou de carrelages
- ▶ pour des sollicitations normales en domaine résidentiel, commercial ou industriel léger
- ▶ aux sollicitations des sièges à roulettes

POUR APPLICATION SUR :

- ▶ chapes ciment ou bétons
- ▶ chapes sulfate de calcium
- ▶ supports minéraux avec traces de colles parfaitement adhérentes et insensibles à l'eau
- ▶ carrelages, pierres naturelles ou Terrazo
- ▶ dalles semi-flexibles
- ▶ planchers chauffants à circulation d'eau chaude et planchers rayonnants électriques (PRE)

**PROPRIÉTÉS :**

UZIN NC 145 donne, après gâchage avec de l'eau, un ragrégation autolissant qui a fait ses preuves depuis des décennies. Il est idéal pour tous les travaux standards de ragréage.

- ▶ Certifié QB CSTB n°148 S 89
- ▶ Pour des épaisseurs de 3 à 10 mm
- ▶ Utilisable dans le neuf ou en rénovation
- ▶ Bonne capacité d'autolissance
- ▶ Rapidement circulable
- ▶ Résistance à la compression élevée
- ▶ Pompage
- ▶ Pour l'intérieur

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Emballage	sac papier
Conditionnement	25kg
Tenue en stock	9 mois au sec en emballage d'origine
Taux de gâchage	6L d'eau par sac de 25 kg
Couleur	rose brun
Consommation	1,5kg/m² par mm d'épaisseur
T° idéale d'application	15 à 25°C et HR inf. à 65%
Durée prat. d'utilisation	15 à 20 minutes*
Circulable	après 2 à 4 heures*
Recouvrable	Sols souples et carrelages : 24 à 48h* / Parquets : 3 à 5j*
Réaction au feu	A1fl

*À 20°C et 65% d'humidité relative pour une épaisseur de 3mm.



PRÉPARATION DU SUPPORT :

Le support doit être résistant, sec, propre, non fissuré et exempt de toute substances polluantes susceptibles de diminuer l'adhérence.

Les anciennes couches instables, insuffisamment dures et faiblement adhérentes à la surface du support devront être éliminées par tout moyen mécanique ou manuel.

Contrôler que le support correspond bien aux normes et fiches en vigueur et prendre les mesures nécessaires en cas de déficience.

Dépoussiérer soigneusement le support par aspiration.

En fonction du domaine d'utilisation et de la nature du support, procéder ensuite à l'application du primaire UZIN appropriés.

Toujours laisser parfaitement sécher le primaire avant de commencer la mise en oeuvre du ragréage.

Observer les fiches techniques des produits utilisés.

MISE EN OEUVRE :

1. Préparation du mélange : Verser 6L d'eau claire froide ($T^{\circ} > 8^{\circ}\text{C}$) dans un seau de malaxage propre. Ajouter le sac de ragréage tout en malaxant énergiquement pendant au moins 1 minute jusqu'à obtention d'une consistance homogène, fluide et non grumeleuse. Utiliser un malaxeur électrique à vitesse lente (500 à 750 tr/min) équipé d'un batteur à ragréage. Appliquer immédiatement le mélange.

2. Application : Verser le ragréage sur le support primairisé, puis le répartir en une couche régulière à l'aide d'une lissoeuse ou d'un râteau d'étalement WOLFF. Appliquer si possible l'épaisseur nécessaire en une passe d'eau minimum 3mm. La capacité d'autolissance et la qualité de surface pourront encore être améliorée en passant le rouleau débulleur WOLFF sur le ragréage encore liquide. Après séchage, un ponçage superficiel (grain 40 à 60) améliorera la qualité de la surface et la capacité d'absorption.

CONSOMMATION :

Épaisseur	Consommation	Surface par sac
3 mm	4,5 kg/m ²	5,5 m ²
10 mm	15 kg/m ²	1,5 m ²

IMPORTANT :

- ▶ Le support doit avoir une $T^{\circ} > 10^{\circ}\text{C}$ et un point de rosée supérieur d'eau au moins 3°C par rapport à la T° du sol.
- ▶ Les durées de durcissement, de séchage et d'attente avant aptitude à la pose augmentent par température basse et humidité relative élevée. A contrario, une température élevée réduit la durée pratique d'utilisation.
- ▶ Il est impératif d'assurer une ventilation suffisante durant tout le processus de séchage du ragréage. Dans le cas contraire, une laitance en surface pourrait apparaître.
- ▶ Ne pas appliquer l'enduit sur un sol en cours de chauffe.

- ▶ Dans le cadre d'une application à la pompe, utiliser le disque d'étalement UZIN pour déterminer le bon dosage d'eau (rayon d'étalement = 155 +/- 5mm). Afin d'assurer un débit d'eau constant, nous recommandons fortement l'utilisation d'un bac de rétention.
- ▶ Pour l'application en épaisseur supérieure à 5mm, mettre en place des bandes de désolidarisation UZIN au droit des éléments verticaux.
- ▶ Protéger les surfaces fraîchement ragréées de la chaleur, du soleil et des courants d'air.
- ▶ Ne pas utiliser comme revêtement d'usure / doit toujours être recouvert.
- ▶ Les joints de dilation et joints périphériques doivent être conservés. Les joints de fractionnement doivent être traités au moyen d'une résine tel que UZIN KR 416 ou UZIN KR 516.
- ▶ Le support doit être sec et non soumis à des remontées d'humidité sous quelque forme que ce soit. Dans le cas contraire, utiliser la barrière anti-remontée d'humidité UZIN PE 470.
- ▶ Respecter les informations données dans les fiches techniques des produits UZIN utilisés. Pour la mise en oeuvre, respecter les DTU, CPT, normes et règles professionnelles, etc. en vigueur à la date d'exécution des travaux.

AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX

- ▶ Pauvre en chromates suivant Reg. CE 1907/2006 (REACH)
- ▶ EMICODE EC 1 PLUS / A très faible émission

COMPOSITION :

Ciments spéciaux, charges minérales, polymères redispersables et additifs.

SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET DE L'ENVIRONNEMENT :

Contient ciment pauvre en chromates suivant le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH). Au contact de l'eau / l'humidité, le ciment présente une forte réaction alcaline. Eviter donc tout contact avec les yeux et la peau. En cas de contact, laver immédiatement avec de l'eau. En cas d'irritation de la peau et/ou de contact avec les yeux, consulter un médecin. Porter des gants de protection. Pendant le gâchage, porter un masque de protection contre la poussière. Après la prise, le produit durci est physiologiquement et écologiquement sans danger. Conditions de pose conformes aux normes, et supports, primaires et ragréages parfaitement secs sont les conditions essentielles à l'obtention après travaux d'un air ambiant d'excellente qualité.

ÉLIMINATION :

Rassembler si possible les restes de produits et les utiliser. Ne pas verser le produit dans les égouts, les eaux ou la terre. Les sacs totalement vidés peuvent être recyclés. Rassembler les restes de produit, les mélanger avec de

l'eau, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.

Colle PVC hautes performances

UZIN KE 2000 S

Colle acrylique hautes performances pour tous types de revêtements de sols souples

DOMAINES D'APPLICATION :

Adapté :

- ▶ pour revêtements de sol PVC homogènes ou hétérogènes
- ▶ pour revêtement VER
- ▶ pour revêtements LVT
- ▶ pour revêtements muraux PVC en système douche et plaques de protection murale PVC

Domaine d'emploi élargi :

- ▶ pour les revêtements de sol textiles tuftés, aiguilletés et floqués à envers courant en lés
- ▶ pour coco, sisal et jonc de mer à envers latexés
- ▶ pour revêtements caoutchouc en lés jusqu'à 4 mm d'épaisseur
- ▶ pour linoleum à envers jute et acoustique
- ▶ pour dalles/bandes podotactiles

Compatible :

- ▶ aux sollicitations de sièges à roulettes
- ▶ aux sollicitations normales en domaine résidentiel, commercial ou industriel léger

POUR APPLICATION SUR :

- ▶ supports râgrés, plans et absorbants
- ▶ supports denses et non absorbants (revêtements PVC et linoléum compact, sous-couche d'interposition, etc.)
- ▶ planchers chauffants



PROPRIÉTÉS :

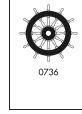
UZIN KE 2000 S est une colle premium au long temps de travail qui couvre un large domaine d'utilisation.

- ▶ Odeur neutre pendant et après la mise en oeuvre
- ▶ Excellentes propriétés de mise en oeuvre
- ▶ Bon tack avec formation de "fils"
- ▶ Temps de gommage court

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Emballage	seau plastique
Conditionnement	14 kg, 6 kg, 2 kg
Tenue en stock	12 mois en emballage d'origine
Couleur à l'état liquide	blanc crème
Couleur à l'état sec	transparente
Consommation	180 – 380 g/m²*
T° idéale d'application	15 à 25°C et HR inf. à 65%
Temps de travail	15 à 120 min*
Temps de gommage	10 à 45 min*
Circulable	après 24h*
Soudage des joints	après 24h*
Résistance finale	après 3 jours*

* À 20 °C et 65 % d'humidité relative de l'air, en fonction du revêtement de sol et de l'absorption du support.



PRÉPARATION DU SUPPORT :

Contrôler que le support correspond bien aux normes et fiches en vigueur et prendre les mesures nécessaires en cas de déficience.

Dans tous les cas, le support doit être résistant, sec en permanence, propre, non fissuré et exempt de toute substance polluante susceptible de diminuer l'adhérence. L'application au préalable d'un système primaire/ragrément Uzin adapté permettra de répondre aux exigences du DTU de référence.

Dépoussiérer soigneusement le support par aspiration et laisser toujours parfaitement sécher le ragréage avant de commencer la pose.

Observer les fiches techniques des produits UZIN utilisés et des revêtements de sol mis en oeuvre.

MISE EN OEUVRE :

1. Appliquer régulièrement la colle sur le support avec la spatule dentelée appropriée et laisser gommer en fonction de la quantité appliquée, des conditions climatiques ambiantes, de la capacité d'absorption du support et du type de revêtement de sol. N'encoller que la surface pouvant être revêtue dans l'intervalle du temps de travail, le bon transfert de la colle au dos du revêtement devant être assuré.

2. Afficher le revêtement de sol après le temps de gommage. Les sillons de colle doivent être écrasés. Maroufler avec un cylindre de minimum 50kg et l'ester au niveau des déformations importantes du revêtement. Eviter toute inclusion d'air sous le revêtement. Après 20 minutes, maroufler de nouveau.
3. Eliminer les taches de colle fraîches à l'eau chaude. Les résidus de colle séchés peuvent être frottés avec précaution sur les revêtements souples ou éliminés avec les lingettes nettoyantes UZIN Clean Box.

CONSOMMATION :

Denture	Type / Envers de revêtement	Consommation*
A5	Lisse, p. ex. revêtements VER sur support dense	180 – 200 g/m ²
A2	Structuré léger, p. ex. PVC, LVT, caoutchouc, linoléum	250 – 320 g/m ²
B1	Structuré, p. ex. revêtement textile, aiguilleté, etc.	320 – 380 g/m ²
A1	Lisse, p. ex. revêtements VER, LVT	200 - 280 g/m ²

* À 20 °C / 65 % d'humidité relative de l'air, en fonction du type de revêtement de sol et de l'absorption du support.

IMPORTANT :

- ▶ Stocker à T° modéré et à l'abri du gel. Refermer hermétiquement les emballages entamés et en utiliser le contenu rapidement.
- ▶ Le support doit avoir une T° > 10°C et un point de rosée supérieur d'au moins 3°C par rapport à la T° du sol.
- ▶ Une température basse et une humidité de l'air élevée prolongent le temps de travail, de prise et de séchage. A contrario, une température élevée et une humidité de l'air basse les réduisent.
- ▶ Avant utilisation, acclimater la colle à la température ambiante.
- ▶ Un support humide peut entraîner le dégagement d'émissions secondaires et d'odeurs. Il est donc primordial de veiller à ce que le ragréage soit bien sec avant la pose.
- ▶ Les traces de colle ancienne devront être isolées par un système primaire/ragrément UZIN afin d'éviter d'éventuelles interactions ou développement d'odeurs désagréables.
- ▶ Avant collage, le revêtement doit être suffisamment détendu, acclimaté et adapté aux conditions climatiques de l'utilisation future.
- ▶ Eviter les déformations importantes aux extrémités des rouleaux.
- ▶ Dans les cas de situations spécifiques – p.ex. exposition à des températures extrêmes, contraintes mécaniques lourdes etc. – utiliser la colle PU UZIN KR 430 ou la colle STP UZIN KE 68. En cas de doute, consulter notre service technique.
- ▶ Dans le cadre d'un collage mural, il est impératif de préparer le support avec un primaire adapté. Après séchage, appliquer la colle sur le mur avec un rouleau peau de mouton, peigner immédiatement avec la denture adaptée, puis laisser gommer. Afficher le revêtement, puis maroufler.
- ▶ Pour l'installation de LVT, toujours suivre les recommandations de colle du fabricant du revêtement de sol.
- ▶ Les produits de la gamme UZIN Care peuvent être utilisés pour les applications de laquage, de nettoyage et d'entretien du revêtement de sol posé.
- ▶ Dans le cadre d'une utilisation en maritime (IMO), consulter au préalable le service technique.
- ▶ Respecter les directives des fiches techniques des produits utilisés et les recommandations du fabricant de revêtements de sol. Pour la préparation du support et la mise en oeuvre, respecter les DTU, CPT, normes et règles professionnelles, etc. En vigueur à la date d'exécution des travaux.

AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX

- ▶ Sans solvant
- ▶ EMICODE EC 1 PLUS / À très faible émission
- ▶ DE-UZ 113 / Respectueux de l'environnement

COMPOSITION :

Dispersion aqueuse de polymère, résines modifiées, conservateurs, charges minérales, additifs et eau.

SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET DE L'ENVIRONNEMENT :

Sans solvant. Pour la mise en oeuvre, veiller à maintenir une bonne ventilation des locaux et utiliser une crème de protection de la peau. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Ne pas verser le produit dans les égouts, l'eau ou le sol.

Nettoyage des outils directement après utilisation avec de l'eau et du savon. Après séchage complet le produit est physiologiquement et écologiquement sans danger.

Conditions de pose conformes aux normes, et supports, primaires et râgréages parfaitement secs sont les conditions essentielles à l'obtention après travaux d'un air ambiant d'excellente qualité. Contient: Isothiazolinones, Bronopol. Informations pour les personnes allergiques: +49 731 4097-0 (Allemagne).

ÉLIMINATION :

Rassembler si possible les restes de produit et les utiliser.

Ne pas verser le produit dans les égouts, les eaux ou la terre. Recyclage possible des emballages totalement vidés.

Élimination spéciale des restes de produit liquide et des emballages contenant des restes de produit liquide.

Élimination des emballages contenant des restes de produit durci avec les déchets de chantier.

DESCRIPTION				
Epaisseur totale	EN ISO24346	mm	2.00	
Epaisseur couche d'usure	EN ISO24340	mm	1.02 – 1.27	
Poids	EN ISO 23997	g/m²	2580 - 2620	
Largeur des lés	EN ISO 24341	cm	200	
Longueur des lés	EN ISO 24341	ml	20	
CLASSIFICATION				
Norme produit	-	-	EN ISO 10582	
Classement européen	EN ISO 10874	classe	34 - 43	
Classement UPEC	-	-	U4P3E2/3C2	
Certification QB UPEC (evaluation.cstb.fr)	QB 30	n° certif	Osmoz/Indiana/Brazilia/Poesy/Neopolis 310-018.1	
			Metallica 310-021.2	
Réaction au feu	EN 13501-1	-	Bfl-s1	
Potentiel de charge	EN 1815	kV	< 2	
Glissance	EN 16165:2021 – Appendix B (DIN 51 130)	classe	R10	
PERFORMANCE				
Résistance à l'usure	EN 660.2	mm³	≤ 2.0	
Groupe d'abrasion	QB 30	groupe	T	
Teneur en agent liant	EN ISO 10582	Type	I	
Stabilité dimensionnelle	EN ISO 23999	%	≤ 0.40	
Isolation acoustique bruit de choc	EN ISO 717-2	dB	8	
Poinçonnement statique rémanent	EN ISO 24343-1	mm	≤ 0.10	
Poinçonnement : Valeur moyenne mesurée	-	mm	0.02	
Essai de la chaise à roulette (type H)	ISO 4918	-	OK	
Conductivité thermique	EN ISO 10456	W/(m.K)	0.25	
Solidité lumière	EN 20 105 - B02	degré	≥ 6	
Traitement de surface	-	-	Protecsol®2	
Résistance aux produits chimiques (1)	EN ISO 26987	classe	OK	
Activité anti-bactérienne (E. coli – S. aureus – MRSA) (2)	ISO 22196	-	> 99% - ne favorise pas la prolifération	
Activité anti-virale (coronavirus humain 229E) (2)	ISO 21702	-	> 99,7% (après 2h00)	
ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR				
TVOC après 28 jours	ISO 16000-6	µg/ m³	< 10	
Certification			Floorscore®	
MARQUAGE CE				
	EN 14041	-		
		-		

(1) Tableau de résistance aux produits chimiques téléchargeable sur notre site internet

(2) Le respect des protocoles d'entretien des sols est la meilleure garantie contre les infections

Certificat

Revêtements de sol résilients

TARALAY PREMIUM COMPACT 43 (FORUM, METALLICA, FUSION)

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « Revêtements de sol résilients » (QB 30) en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société GERFLOR

**50 cours de la République
FR - 69627 VILLEURBANNE CEDEX**

Usine FR - TARARE

le droit d'usage de la marque QB associée au classement UPEC – « Revêtements de sol résilients », pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



Décision de reconduction n° 310-021.2_10/19 du 1^{er} janvier 2019

Cette décision se substitue à la décision n° 310-021.2_09/15 du 12 octobre 2015

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

> Selon la norme NF EN ISO 10582 - Revêtements de sol hétérogènes à base de polychlorure de vinyle :

Largeur des rouleaux (mm)	2000 (-0)
Épaisseur totale (mm)	2,00 (+ 0,13 - 0,10)
Epaisseur de la couche d'usure (mm)	1,02 ; 1,27 ; 1,27 (+ 13% - 10% limité à ± 0,1 mm)
Masse surfacique totale (g/m ²)	2 580 ; 2 620 ; 2 650 (+ 13% - 10%)

> Autres caractéristiques :

Groupe d'abrasion T

Ce certificat comporte 1 page.

Correspondant :

Agathe MENAY
Courriel : agathe.menay@cstb.fr
Tél. : 01 64 68 83 96

A ce certificat QB est attaché le classement UPEC suivant :

Nature du support	Pose lés	Classement			
		U	P	E	C
Chape ciment ou béton	(b ou c)/d	4	3	2/3	2
Bois ou à base de bois	(b ou c)/d	4	3	1/3	2

a = joints vifs

c = joints soudés à chaud

b = joints traités à froid

d = c + étanchéité en rives

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 - Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 - www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLE

Certificate

Resilient floor coverings

TARALAY PREMIUM COMPACT 43 (FORUM, METALLICA, FUSION)

CSTB hereby certifies that the above-mentioned product complies with the characteristics described in the certification reference system "Resilient floor coverings" (QB 30) in force, following an assessment performed according to the inspection procedures set out in this reference system.

By virtue of the present decision, CSTB grants:

The Company GERFLOR
50 cours de la République
FR - 69627 VILLEURBANNE CEDEX

Plant FR - TARARE

the right to use the QB mark associated with UPEC classification – "Resilient floorcoverings", for the product covered under this decision, throughout its period of validity and under the conditions stipulated under the general requirements of the QB mark and the above-mentioned reference system.



Certificate n° 310-021.2_10/19, renewed on January 1st 2019
The current decision cancels and replaces the decision n° 310-021.2_09/15, on October 12th 2015

Except in case of withdrawal, suspension or modification, this certificate is valid.
This valid certificate may be watched on the following web site <http://evaluation.cstb.fr> to check its validity.

CERTIFIED CHARACTERISTICS

> As per Standard NF EN ISO 10582 - Polyvinyl chloride heterogeneous floor coverings:

Roll width (mm)	2000 (-0)
Total thickness (mm)	2,00 (+ 0,13 - 0,10)
Wear layer thickness (mm)	1,02 ; 1,27 ; 1,27 (+ 13% - 10% limited to ± 0,1 mm)
Total mass per unit area (g/m ²)	2 580 ; 2 620 ; 2 650 (+ 13% - 10%)

> Other characteristics:

Wear group	T
------------	---

This certificate comprises 1 page.

Contact:
Agathe MENAY
Email: agathe.menay@cstb.fr
Phone: 01 64 68 83 96

The following classification UPEC is associated with this QB Certificate:

Subfloor type	Roll installation	Classification			
		U	P	E	C
Cement or concrete	(b or c)/d	4	3	2/3	2
Wood or wooden	(b or c)/d	4	3	1/3	2

a = un-welded joints
c = hot welded joints

b = cold welded joints
d = c + watertight edges

For CSTB
On behalf of the Technical Director

Yannick LEMOIGNE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 - Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 - www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLE

CONFORMITE AUX NORMES EUROPEENNES CONFORMITY TO EUROPEAN STANDARDS KONFORMITÄT MIT EUROPÄISCHEN NORMEN

REVÊTEMENTS DE SOL RÉSILIENTS
RESILIENT FLOOR COVERINGS
ELASTISCHE BODENBELÄGE

Annexe au certificat / Annex to certificate / Anlage zum Zertifikat n° 310-021.2_10/19

Admission / Issue / Erteilung : **Reconducton** / Renewal / Verlängerung : 1er janvier 2019

Le revêtement TARALAY PREMIUM COMPACT 43 (FORUM, METALLICA, FUSION) fabriqué par la société GERFLOR dans son usine de TARARE répond aux spécifications de la norme NF EN ISO 10582 pour la classe 34.

Il bénéficie du droit d'usage de la marque QB - Revêtements de sol résilients, associée à la marque UPEC, sous le certificat n° 310-021.2_10/19 du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'attribution de ce certificat permettent d'attester que le classement 34 selon la norme NF EN ISO 10582 a été vérifié dans le cadre d'une certification par tierce partie.

Le présent document ne peut être utilisé qu'accompagné du certificat référencé ci-dessus.

The TARALAY PREMIUM COMPACT 43 (FORUM, METALLICA, FUSION) floor covering manufactured by GERFLOR at its factory in TARARE satisfies the specifications of the EN ISO 10582 standard for class 34.

This product is authorised to use the QB mark - Revêtements de sol résilients (Resilient Floor Coverings) with the UPEC mark, in accordance with certificate 310-021.2_10/19 of January 1st 2019.

In accordance with the conditions of delivery of this certificate, it is certified that classification 34 in conformity with EN ISO 10582 standard have been verified within the framework of certification by a third party.

This document can only be used in conjunction with the above mentioned certificate.

Der von der Firma GERFLOR im Werk von TARARE hergestellte TARALAY PREMIUM COMPACT 43 (FORUM, METALLICA, FUSION) Bodenbelag entspricht den Spezifikationen der Norm EN ISO 10582 für die Klasse 34.

Dieses Produkt ist berechtigt, das Qualitätszeichen QB - Revêtements de sol résilients' (Elastische Bodenbeläge) zu führen, in Verbindung mit dem Zeichen UPEC sowie dem Zertifikat Nr. 310-021.2_10/19 vom 1.Januar 2019.

Die Bedingungen, unter denen dieses Zertifikat vergeben wird, stellen sicher, dass die Klassifizierung 34 entsprechend der Norm EN ISO 10582 im Rahmen einer Zertifizierung durch eine unabhängige qualifizierte Stelle überprüft worden ist.

Das vorliegende Dokument kann nur in Verbindung mit dem oben genannten Zertifikat verwendet werden.

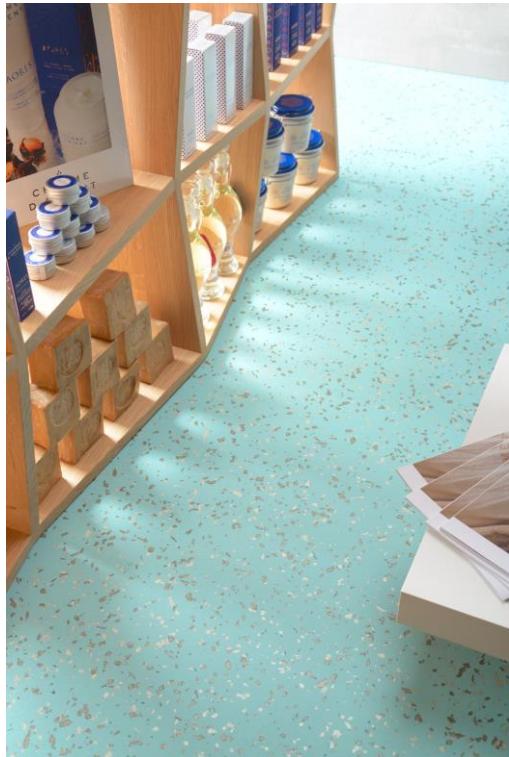


FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

TARALAY PREMIUM COMPACT

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN

Décembre 2021



Version de la FDES : 1.0

Numéro d'enregistrement INIES : 02800230102021



REALISATION :
EVEA
11, rue Voltaire – 44000 Nantes
Tél : +33 (0)2 28 07 87 00 – Fax : +33 (0)2 40 71 97 41
www.evea-conseil.com



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Gerflor (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

La norme EN 15804+A1 du CEN sert de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A1.

Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : 2,53x10 -6 (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ »,
- le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1.

La norme NF EN 15804+A1 définit au § 5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP :

"Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). "



SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Information Générale.....	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et du produit	6
4	Etapes du cycle de vie.....	8
4.1	Etape de production, A1-A3	8
4.2	Etape de construction, A4-A5.....	9
4.3	Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	9
4.4	Etape de fin de vie C1-C4 :	10
4.5	Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D.....	10
5	Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	11
6	Résultat de l'analyse du cycle de vie sur 25 ans	12
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	18
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	19
9	Contribution environnementale positive.....	19
10	Résultat de l'analyse du cycle de vie pour la DVR de 1 an	20
11	Bibliographie.....	26

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804/CN et le programme INIES.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi et il peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège de Gerflor France.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Gerflor.

Contact :
Philippe MAGRO
Responsable technique produits
50, Cours de la République
69627 Villeurbanne Cédex, France

Coordonnées du contact :
Philippe.magro@gerflor.com

2 INFORMATION GENERALE

1. Nom et adresse du déclarant :

Gerflor SAS 50 Cours de la République, 69627 Villeurbanne Cedex, France

2. Lieu de production :

Usine Gerflor de Tarare (France)

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe » avec exclusion du module D

4. Type de FDES :

Individuelle

5. Date de publication :

Décembre 2021

6. Date de fin de validité :

Décembre 2026

7. La référence commerciale/identification du produit :

Taralay Premium Compact (revêtement de sol PVC)

8. Vérification :

La norme NF EN 15804+A1:2014 et NF EN 15804/CN:2016 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010	
<input type="checkbox"/> interne	<input checked="" type="checkbox"/> externe
(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie :	
Nom du vérificateur : Naeem ADIBI (WeLOOP) Programme de vérification : Programme FDES-INIES Adresse : Association HQE, 4 avenue du Recteur Poincaré - 75016 Paris. Site web : http://www.inies.fr/accueil/	
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4).	



9. Circuit de distribution :

BtoB et BtoC



3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

10. Description de l'unité fonctionnelle :

« Couvrir 1 m² de sol intérieur avec un revêtement de sol PVC hétérogène compact d'une masse surfacique de 2,58 kg/m², mis en œuvre selon les règles de l'art, et participer à la décoration et au confort des locaux pendant une durée de vie de 25 ans en assurant les performances décrites dans les normes européennes NF EN ISO 10582⁽¹⁾ et NF EN 14041⁽²⁾. Le revêtement répond au classement des locaux

- au plus U4P3 définis par le CSTB⁽³⁾
- ou au classement européen au plus 34 définis par la norme NF EN ISO 10874⁽⁴⁾. »

⁽¹⁾ NF EN ISO 10582 : Revêtements de sol résilients — Revêtements de sol hétérogènes en polychlorure de vinyle — Spécifications

⁽²⁾ NF EN 14041 : Revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés - Caractéristiques essentielles

⁽³⁾ Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux - e-Cahier du CSTB n° 3782_v2 – Juin 2018

⁽⁴⁾ NF EN ISO 10874 : revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés : classification

11. Description du produit :

Le produit est un revêtement de sol hétérogène compact constitué de plusieurs couches différentes et d'un envers souple. Il est renforcé par une armature. Il se présente sous forme de lès de largeur 200 cm, d'une épaisseur de 2,0 mm d'épaisseur.



Figure 1 : illustration du principe de fabrication du produit Taralay Premium Compact

12. Description de l'usage du produit (domaine d'application) :

Revêtement pour sols intérieurs et occupation humaine intensive, dans les locaux professionnels classés au plus U4P3E2/3C2¹

13. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Les caractéristiques du produit déclaré pour cette FDES sont énoncées dans le tableau suivant :

Caractéristique	Valeur nominale	Unité	Méthodes d'essai
Épaisseur du produit	2,00	mm	ISO 24346
Poids du produit	2,58	kg/m ²	ISO 23997
Densité	1 288	kg/m ³	ISO 23996
Lès	2000 x 200	mm ²	ISO 24341

¹ Un revêtement est apte à l'emploi lorsque son classement UPEC est au moins égal à celui du local à revêtir, d'après la notice sur le classement UPEC [des revêtements] et Classement UPEC des locaux - e-Cahier du CSTB n° 3782_v2 – Juin 2018

Type de fabrication	Calandrage pressage	-
Teneur en agent liant	Type 1	ISO 10582

Pour plus d'informations concernant le produit, se référer à la fiche technique disponible sur le site de Gerflor.

14. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètre	Unités	Valeur
Quantité de produit ramené à l'UF	kg/m ²	2,58E+00
Principaux composants :		
Liants organiques (PVC-S, plastifiants)	%	70 - 75
Charges minérales (carbonate de calcium)	%	20 - 25
Stabilisants	%	> 5
Pigments	%	> 1
Finitions	%	> 1
Renforcement	%	> 5
Emballage de distribution :	-	Le produit est emballé autour d'un tube et de moyeux en carton 100% recyclés. Le tout étant entouré d'un film en polyéthylène. Une étiquette y est collée.
Carton	kg/m ²	8,65E-02
Film polyéthylène basse densité	kg/m ²	8,80E-03
Étiquettes et adhésifs	kg/m ²	1,39E-03
Taux de chute lors de la mise en œuvre	%	10
Taux de chute lors de la maintenance	%	Non concerné
Justification des informations fournies	-	Les informations sont fournies par Gerflor

15. Déclaration du contenu :

Le produit ne contient pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

16. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux §7.2.2 de la NF EN 15804+A1) :

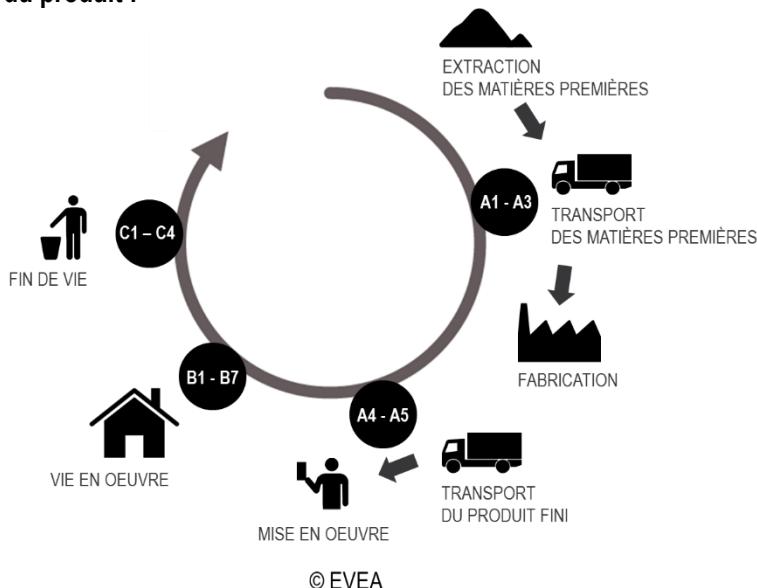
La durée de vie estimée par le fabricant est de 25 ans, en lien avec la FDES collective du syndicat de la profession des revêtements KALÉI dans laquelle le produit considéré est présent (Revêtement de sol hétérogène compact). Cette durée de vie de référence a été justifiée par des références de chantier dans lesquelles les produits installés sont en place depuis plus de 25 ans. Les résultats sont ainsi fournis pour la durée de vie de 25 ans et des tableaux additionnels de résultats calculés sur la DVR d'un an sont fournis en fin de FDES (paragraphe 10).

Paramètre	Unités	Valeur
Durée de vie de référence	Années	25
Propriétés déclarées du produit à la sortie de l'usine	-	Les propriétés déclarées des produits sont conformes à la norme NF EN ISO 24011.
Paramètres théoriques d'application	-	Produits conformes à la norme NF EN ISO 24011
Qualité présumée des travaux	-	La qualité des travaux est présumée conforme au DTU 53.12 relatif au revêtements de sol PVC collés
Environnement extérieur	-	Les produits ne sont pas en contact avec l'environnement extérieur
Environnement intérieur	-	Un détail des émissions de polluants volatils du produit couvert par la FDES est donné dans le paragraphe 7.
Conditions d'utilisation	-	L'utilisation des produits est supposée conforme aux préconisations des fabricants décrites dans les Fiches Techniques des produits.
Maintenance	-	Un scénario d'entretien a été défini (cf. §4.3)



4 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :



© EVEA

4.1 Etape de production, A1-A3

Les données de production ont été fournies par Gerflor pour son usine française de Tarare sur la base d'une allocation surfacique relativement à la production annuelle.

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine. Le revêtement de sol PVC est produit par calandrage et pressage selon le procédé suivant :

Fabrication de feuilles ou de films d'épaisseur uniforme à partir de matières thermoplastiques.

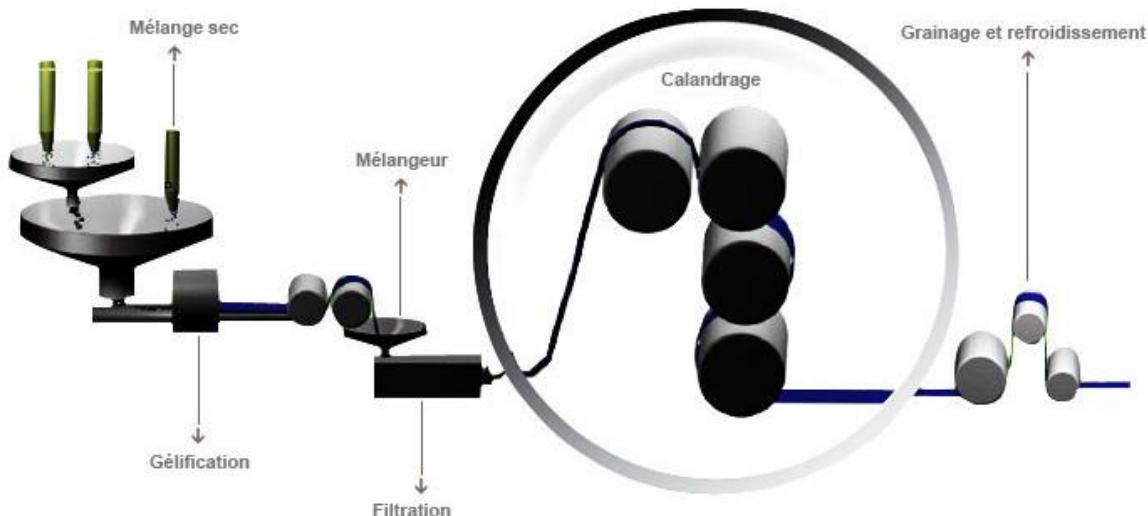


Figure 2 : Procédé de calandrage

L'étape A1 comprend les matières premières et leurs emballages.

L'étape A2 comprend le transport des matières premières vers le site de production de Tarare en France.

L'étape A3 prend en compte la consommation énergétique et les émissions des procédés de production, l'emballage du produit fini et le traitement des déchets générés à cette étape.

4.2 Etape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unités	Valeur
Description du scénario	-	Transport routier de l'usine de fabrication jusqu'au chantier. La distance de fabrication est de 400 km.
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Les véhicules considérés sont des camions de type Euro 5 et de PTAC de 16 à 32 tonnes
Distance jusqu'au chantier	km	4,00E+02
Taux de chargement massique	%	36 (donnée générique de la base de données ecoinvent)
Masse volumique du produit transporté	kg/m ³	1,29E+03
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	-	Variable

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unités	Valeur
Description du scénario	-	Le produit est collé sur le sol à la main à l'aide d'une colle acrylique.
Intrants auxiliaires pour l'installation	kg/m ²	2,50E-01
Chutes de produit	-	Les chutes d'installation sont enfouies en tant que déchets non dangereux. Le transport des déchets en fin de vie est effectué par des camions de type Euro 5 de PTAC de 16 à 32 tonnes. Une distance de 130 km a été considérée.
	%	10
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit	kg/m ²	Les emballages cartons, les films en polyéthylène, les étiquettes et les adhésifs sont par hypothèse éliminés par enfouissement et incinération en parts égales. L'hypothèse a été faite d'une distance de 130 km entre le bâtiment et la décharge
Pertes du produit (chutes)	kg/m ²	2,58E-01
Déchet carton	kg/m ²	8,65E-02
Déchet PEBD	kg/m ²	8,80E-03
Déchet étiquette et adhésif	kg/m ²	1,39E-03

4.3 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B1 n'est pas déclaré.

B2 Maintenance :

Le scénario d'entretien est identique pour tous les produits, il a été établi avec Gerflor suivant leurs préconisations d'entretien des sols PVC pour un usage tertiaire. Il s'agit du scénario utilisé de KALÉI, le syndicat de la profession des revêtements, lors de la réalisation de FDES collectives dont les produits de Gerflor font parties. Ce scénario a été préconisé par l'ensemble des fabricants de revêtements de sol présents dans la FDES collective.

Paramètre	Unités	Valeur/description
Description du scénario	-	<p>Le produit Taralay Premium Compact possède le traitement de surface Protecsol® 2.</p> <p>Le scénario d'entretien défini est le suivant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage à sec 2 fois par semaine • Lavage humide 1 fois par semaine

Eau	L/m ² /an	2,60E+00 sur la DVR de 1 an, soit 6,50E+01 kg/m ² sur la durée de vie estimée de 25 ans
Produit nettoyant	kg/m ² /an	2,60E-02 sur la DVR de 1 an, soit 6,50E-01 kg/m ² sur la durée de vie estimée de 25 ans
Electricité	kWh/m ² /an	2,60E-01 sur la DVR de 1 an, soit 6,50E+00 kWh/m ² sur la durée de vie estimée de 25 ans

B3 Réparation :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B3 n'est pas déclaré.

B4 Remplacement :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B4 n'est pas déclaré.

B5 Réhabilitation :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B5 n'est pas déclaré.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, les modules B6 et B7 ne sont pas déclarés.

4.4 Etape de fin de vie C1-C4 :

Paramètre	Unités	Valeur/description
Description du scénario		Le produit est démonté à la main et enfoui en tant que déchet non dangereux. La colle acrylique utilisée pour la pose est supposée solidaire du revêtement en fin de vie. Le transport des déchets en fin de vie est effectué par des camions de type Euro 5 de PTAC de 16 à 32 tonnes. Une distance de 130 km a été considérée.
Quantité collectée séparément	kg/m ²	2,83E+00
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/m ²	-
Quantité destinée à la réutilisation	kg/m ²	-
Quantité destinée au recyclage	kg/m ²	-
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/m ²	-
Quantité de produit éliminé	kg/m ²	2,83E+00

4.5 Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

Le module D n'est pas déclaré.

5 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisé	NF EN 15804+A1:2014 et NF EN 15804/CN:2016. Le PCR NF EN 16810 - Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés – (2017) a été suivi dans son intégralité.
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN. Les intrants suivant ont été exclus conformément à la norme : infrastructure, locaux administratifs, maintenance des machines.
Règle de coupure	La règle de coupure utilisée dans cette FDES est celle définie dans la norme NF EN 15804+A1. Par ailleurs, les intrants et extrants ont été pris en compte. Quand les matières premières n'ont pas de module dans la base ecoinvent, des modélisations spécifiques ont été effectuées.
Allocations	Les données spécifiques ont été allouées par m ² de revêtement de sol.
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires et secondaires	Données génériques issues de la base de données ecoinvent v3.6 de 2019. Données spécifiques de l'industriel collectées pour l'année 2020 pour le site de fabrication situé à Tarare en France pour des produits vendus en France dans le secteur du tertiaire. Logiciels utilisés : SímaPro SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie (V9).  - Ev-DEC, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.

6 RESULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE SUR 25 ANS

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation d'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination		
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	5,09E+00	2,00E-01	1,50E+00	1,76E-01	1,09E+00	0,00E+00	2,03E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,06E-02	0,00E+00	1,80E-01	MND	
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	1,67E-06	3,66E-08	2,05E-07	3,23E-08	2,34E-07	0,00E+00	7,57E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,11E-08	0,00E+00	7,08E-09	MND	
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	2,14E-02	6,41E-04	6,57E-03	5,65E-04	4,60E-03	0,00E+00	1,26E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-04	0,00E+00	1,59E-04	MND	
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	4,13E-03	1,04E-04	6,55E-04	9,18E-05	7,23E-04	0,00E+00	5,53E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,15E-05	0,00E+00	7,08E-05	MND	
Formation d'ozone photochimique Ethene eq/UF	4,14E-03	1,04E-04	9,82E-04	9,18E-05	8,65E-04	0,00E+00	1,79E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,15E-05	0,00E+00	5,49E-05	MND	
Épuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	9,60E-04	5,47E-06	5,78E-06	4,82E-06	1,07E-04	0,00E+00	5,91E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,66E-06	0,00E+00	2,11E-07	MND	
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	1,09E+02	2,98E+00	1,88E+01	2,63E+00	2,16E+01	0,00E+00	3,30E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,04E-01	0,00E+00	6,12E-01	MND
Pollution de l'eau m ³ /UF	7,20E+00	7,13E-02	7,86E-01	6,29E-02	9,87E-01	0,00E+00	1,69E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,16E-02	0,00E+00	2,41E-02	MND
Pollution de l'air m ³ /UF	5,24E+02	2,16E+01	8,21E+01	1,91E+01	1,13E+02	0,00E+00	3,16E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,56E+00	0,00E+00	1,20E+01	MND



Utilisation des ressources	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	1,30E+01	4,30E-02	1,09E+01	3,79E-02	2,82E+00	0,00E+00	2,95E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-02	0,00E+00	2,51E-02	MND
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	6,41E-01	0,00E+00	1,47E+00	0,00E+00	2,11E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,37E+01	4,30E-02	1,24E+01	3,79E-02	3,03E+00	0,00E+00	2,95E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-02	0,00E+00	2,51E-02	MND
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	6,92E+01	3,05E+00	2,15E+01	2,69E+00	9,23E+00	0,00E+00	9,06E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,23E-01	0,00E+00	6,41E-01	MND
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	5,35E+01	0,00E+00	3,95E-01	0,00E+00	1,48E+01	0,00E+00	1,73E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND

Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,23E+02	3,04E+00	2,19E+01	2,69E+00	2,40E+01	0,00E+00	1,08E+02	0,00E+00	9,23E-01	0,00E+00	6,41E-01	MND						
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	8,65E-02	0,00E+00	8,65E-03	0,00E+00	MND											
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	MND																
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	MND																
Utilisation nette d'eau douce m ³ /UF	1,27E-01	3,14E-04	1,41E-02	2,77E-04	2,24E-02	0,00E+00	2,01E-01	0,00E+00	9,53E-05	0,00E+00	7,90E-04	MND						

Catégorie de déchets	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	1,94E-01	1,96E-03	2,16E-02	1,73E-03	3,57E-02	0,00E+00	1,05E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,94E-04	0,00E+00	6,36E-04	MND
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1,57E+00	1,60E-01	7,58E-01	1,41E-01	7,26E-01	0,00E+00	1,07E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,85E-02	0,00E+00	2,83E+00	MND
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	2,00E-04	2,08E-05	1,18E-04	1,83E-05	5,90E-05	0,00E+00	1,08E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,29E-06	0,00E+00	4,19E-06	MND

Flux sortants	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	4,00E-02	0,00E+00	4,00E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique)	Electricité	0,00E+00	0,00E+00	7,55E-02	0,00E+00	7,55E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
	Vapeur	0,00E+00	0,00E+00	1,47E-01	0,00E+00	1,47E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND

MND : Module non déclaré

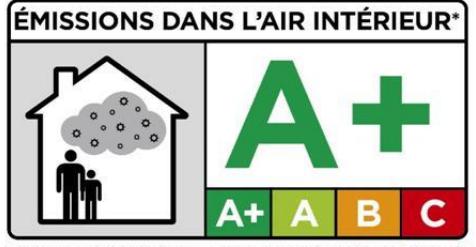


Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Production	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	6,79E+00	1,27E+00	2,03E+00	2,41E-01	1,03E+01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1,91E-06	2,67E-07	7,57E-07	1,82E-08	2,95E-06
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	2,86E-02	5,17E-03	1,26E-02	3,53E-04	4,68E-02
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	4,89E-03	8,14E-04	5,53E-03	1,02E-04	1,13E-02
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	5,23E-03	9,57E-04	1,79E-03	8,65E-05	8,06E-03
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	9,71E-04	1,12E-04	5,91E-05	1,87E-06	1,14E-03
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	1,31E+02	2,43E+01	3,30E+01	1,52E+00	1,90E+02
Pollution de l'eau	m ³ /UF	8,06E+00	1,05E+00	1,69E+01	4,57E-02	2,61E+01
Pollution de l'air	m ³ /UF	6,28E+02	1,32E+02	3,16E+02	1,85E+01	1,09E+03
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	2,40E+01	2,85E+00	2,95E+01	3,81E-02	5,64E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	2,11E+00	2,11E-01	0,00E+00	0,00E+00	2,32E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	2,61E+01	3,06E+00	2,95E+01	3,81E-02	5,87E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	9,37E+01	1,19E+01	9,06E+01	1,56E+00	1,98E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	5,39E+01	1,48E+01	1,73E+01	0,00E+00	8,60E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1,48E+02	2,67E+01	1,08E+02	1,56E+00	2,84E+02
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	8,65E-02	8,65E-03	0,00E+00	0,00E+00	9,52E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1,41E-01	2,27E-02	2,01E-01	8,86E-04	3,65E-01
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	2,17E-01	3,75E-02	1,05E-01	1,23E-03	3,61E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	2,49E+00	8,67E-01	1,07E+00	2,88E+00	7,31E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	3,38E-04	7,73E-05	1,08E-03	1,05E-05	1,51E-03
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	4,00E-02	4,00E-03	0,00E+00	0,00E+00	4,40E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (électricité)	MJ/UF	7,55E-02	7,55E-03	0,00E+00	0,00E+00	8,31E-02
Energie fournie à l'extérieur (vapeur)	MJ/UF	1,47E-01	1,47E-02	0,00E+00	0,00E+00	1,61E-01
Energie fournie à l'extérieur (gaz)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau de résultats de l'analyse du cycle de vie affichés conformément au Décret n° 2013-1264 du 23 décembre 2013 ²

² Décret n° 2013-1264 du 23 décembre 2013 relatif à la déclaration environnementale de certains produits de construction destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ^{1,2}	Emissions de COV et de formaldéhyde	<p>Classe d'émission COV : A+</p>  <p><small>*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)</small></p> <p>Les émissions de COVT sont en effet inférieures à 10 µg/m³ après 28 jours.</p>	<p>Test effectué en interne et en externe selon la norme ISO 16000 et appartient à la classification M1 pour les matériaux de construction.</p> <p>Certification M1 n° 3507</p>
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Au regard de sa composition, le produit n'est pas un milieu propice à la croissance fongique et bactérienne.	ISO 22196 et ISO 21702
	Emissions radioactives naturelles des produits de construction	Au regard de sa composition exempte de matières listées dans l'article R 1333-40 du décret N°2018-434, le produit n'est pas concerné par l'obligation de caractérisation radiologique. Aucun essai n'a donc été réalisé sur le produit.	
Émission dans le sol et l'eau ^{1,2}	Emissions de fibres et de particules	Le produit n'est pas concerné par l'émission de fibres et de particules en conditions normales d'usage. Aucun essai n'a donc été réalisé sur le produit.	
	Emissions dans l'eau	Sans objet car le produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface. Aucun essai n'a donc été réalisé sur le produit.	

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaires et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, Juin 2018)

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :
Le produit ne revendique aucune performance au niveau du confort hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :
L'atténuation du bruit d'impact dB est de 8 dB suivant la norme NF EN ISO 717-2.
Source : fiche technique Taralay Premium Compact.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :
Le revêtement de sol a des couleurs qui participent à la décoration intérieure et au bien-être des personnes dans le bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :
Les produits ne revendent aucun performance olfactive. Aucun essai n'a été réalisé.

9 CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE POSITIVE

L'usine de fabrication Gerflor de Tarare (France) est certifiée ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001. Ceci garantit la qualité, la traçabilité et le respect de l'environnement à chaque étape de fabrication du produit.

Gerflor utilise également dans son usine une électricité certifiée 100% renouvelable.

10 RESULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE POUR LA DVR DE 1 AN

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation d'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination		
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	5,09E+00	2,00E-01	1,50E+00	1,76E-01	1,09E+00	0,00E+00	8,13E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,06E-02	0,00E+00	1,80E-01	MND	
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	1,67E-06	3,66E-08	2,05E-07	3,23E-08	2,34E-07	0,00E+00	3,03E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,11E-08	0,00E+00	7,08E-09	MND	
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	2,14E-02	6,41E-04	6,57E-03	5,65E-04	4,60E-03	0,00E+00	5,05E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-04	0,00E+00	1,59E-04	MND	
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	4,13E-03	1,04E-04	6,55E-04	9,18E-05	7,23E-04	0,00E+00	2,21E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,15E-05	0,00E+00	7,08E-05	MND	
Formation d'ozone photochimique Ethene eq/UF	4,14E-03	1,04E-04	9,82E-04	9,18E-05	8,65E-04	0,00E+00	7,16E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,15E-05	0,00E+00	5,49E-05	MND	
Épuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	9,60E-04	5,47E-06	5,78E-06	4,82E-06	1,07E-04	0,00E+00	2,36E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,66E-06	0,00E+00	2,11E-07	MND	
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	1,09E+02	2,98E+00	1,88E+01	2,63E+00	2,16E+01	0,00E+00	1,32E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,04E-01	0,00E+00	6,12E-01	MND
Pollution de l'eau m ³ /UF	7,20E+00	7,13E-02	7,86E-01	6,29E-02	9,87E-01	0,00E+00	6,77E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,16E-02	0,00E+00	2,41E-02	MND
Pollution de l'air m ³ /UF	5,24E+02	2,16E+01	8,21E+01	1,91E+01	1,13E+02	0,00E+00	1,27E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,56E+00	0,00E+00	1,20E+01	MND



Utilisation des ressources	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	1,30E+01	4,30E-02	1,09E+01	3,79E-02	2,82E+00	0,00E+00	1,18E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-02	0,00E+00	2,51E-02	MND
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	6,41E-01	0,00E+00	1,47E+00	0,00E+00	2,11E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,37E+01	4,30E-02	1,24E+01	3,79E-02	3,03E+00	0,00E+00	1,18E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-02	0,00E+00	2,51E-02	MND
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	6,92E+01	3,05E+00	2,15E+01	2,69E+00	9,23E+00	0,00E+00	3,62E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,23E-01	0,00E+00	6,41E-01	MND
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	5,35E+01	0,00E+00	3,95E-01	0,00E+00	1,48E+01	0,00E+00	6,92E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND



Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,23E+02	3,04E+00	2,19E+01	2,69E+00	2,40E+01	0,00E+00	4,32E+00	0,00E+00	9,23E-01	0,00E+00	6,41E-01	MND						
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	8,65E-02	0,00E+00	8,65E-03	0,00E+00	MND											
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	MND																
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	MND																
Utilisation nette d'eau douce m ³ /UF	1,27E-01	3,14E-04	1,41E-02	2,77E-04	2,24E-02	0,00E+00	8,03E-03	0,00E+00	9,53E-05	0,00E+00	7,90E-04	MND						

Catégorie de déchets	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	1,94E-01	1,96E-03	2,16E-02	1,73E-03	3,57E-02	0,00E+00	4,19E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,94E-04	0,00E+00	6,36E-04	MND
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1,57E+00	1,60E-01	7,58E-01	1,41E-01	7,26E-01	0,00E+00	4,29E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,85E-02	0,00E+00	2,83E+00	MND
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	2,00E-04	2,08E-05	1,18E-04	1,83E-05	5,90E-05	0,00E+00	4,33E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,29E-06	0,00E+00	4,19E-06	MND



Flux sortants	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	4,00E-02	0,00E+00	4,00E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique)	Electricité	0,00E+00	0,00E+00	7,55E-02	0,00E+00	7,55E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
	Vapeur	0,00E+00	0,00E+00	1,47E-01	0,00E+00	1,47E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND

MND : Module non déclaré



Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Production	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	6,79E+00	1,27E+00	8,13E-02	2,41E-01	8,38E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1,91E-06	2,67E-07	3,03E-08	1,82E-08	2,23E-06
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	2,86E-02	5,17E-03	5,05E-04	3,53E-04	3,47E-02
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	4,89E-03	8,14E-04	2,21E-04	1,02E-04	6,03E-03
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	5,23E-03	9,57E-04	7,16E-05	8,65E-05	6,34E-03
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	9,71E-04	1,12E-04	2,36E-06	1,87E-06	1,09E-03
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	1,31E+02	2,43E+01	1,32E+00	1,52E+00	1,58E+02
Pollution de l'eau	m ³ /UF	8,06E+00	1,05E+00	6,77E-01	4,57E-02	9,83E+00
Pollution de l'air	m ³ /UF	6,28E+02	1,32E+02	1,27E+01	1,85E+01	7,91E+02
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	2,40E+01	2,85E+00	1,18E+00	3,81E-02	2,80E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	2,11E+00	2,11E-01	0,00E+00	0,00E+00	2,32E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	2,61E+01	3,06E+00	1,18E+00	3,81E-02	3,04E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	9,37E+01	1,19E+01	3,62E+00	1,56E+00	1,11E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	5,39E+01	1,48E+01	6,92E-01	0,00E+00	6,94E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1,48E+02	2,67E+01	4,32E+00	1,56E+00	1,80E+02
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	8,65E-02	8,65E-03	0,00E+00	0,00E+00	9,52E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1,41E-01	2,27E-02	8,03E-03	8,86E-04	1,73E-01
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	2,17E-01	3,75E-02	4,19E-03	1,23E-03	2,60E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	2,49E+00	8,67E-01	4,29E-02	2,88E+00	6,28E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	3,38E-04	7,73E-05	4,33E-05	1,05E-05	4,69E-04
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	4,00E-02	4,00E-03	0,00E+00	0,00E+00	4,40E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (électricité)	MJ/UF	7,55E-02	7,55E-03	0,00E+00	0,00E+00	8,31E-02
Energie fournie à l'extérieur (vapeur)	MJ/UF	1,47E-01	1,47E-02	0,00E+00	0,00E+00	1,61E-01
Energie fournie à l'extérieur (gaz)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau de résultats de l'analyse du cycle de vie affichés conformément au Décret n° 2013-1264 du 23 décembre 2013³

³ Décret n° 2013-1264 du 23 décembre 2013 relatif à la déclaration environnementale de certains produits de construction destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment

11 BIBLIOGRAPHIE

- NF EN ISO 10582 : Revêtements de sol résilients — Revêtements de sol hétérogènes en polychlorure de vinyle — Spécifications (2017)
- NF EN 14041 : Revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés - Caractéristiques essentielles (2018)
- Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux - e-Cahier du CSTB n° 3782_v2 (2018)
- NF EN ISO 10874 : revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés : classification (2009)
- ISO 24346 : Revêtements de sol résilients — Détermination de l'épaisseur totale (2006)
- ISO 23997 : Revêtements de sol résilients — Détermination de la masse surfacique (2007)
- ISO 23996 : Revêtements de sol résilients - Détermination de la masse volumique (2012)
- ISO 24341 : Revêtements de sol résilients et textiles — Détermination de la longueur, de la largeur et de la rectitude des lés (2006)
- ISO 22196 : Mesurage de l'action antibactérienne sur les surfaces en plastique et autres surfaces non poreuses (2011)
- NF EN ISO 717-2 : Acoustique — Évaluation de l'isolation acoustique des immeubles et des éléments de construction — Partie 2 : Protection contre le bruit de choc (2013)
- ISO 16000 : Air intérieur
- DTU 53.12 : Préparation du support et revêtements de sol souples (2020)



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2018/064-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2007) + A1 (2013)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de :	GERFLOR 50 cours de la République 69627 VILLEURBANNE Cedex FRANCE
Nom du produit :	TARALAY PREMIUM COMPACT 33 et 43 : BRAZILIA – INDIANA – COSTA RICA – OSMOZ – FORUM – METALLICA – FUSION – NEOPOLIS – POESY
Description :	Revêtement de sol résilient (Famille EN ISO 10582) (description détaillée au paragraphe 2)
Date d'émission :	17/08/2018 (mise à jour du rapport de classement 2018/064-1 du 17/04/2018)

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.

Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 4 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013).

2. Détails du produit classé

2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Revêtement de sol hétérogène à base de polychlorure de vinyle (famille EN ISO 10582).

Essai en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé classé Cfl-s1, de masse volumique (680 ± 50) kg/m³ et d'épaisseur (20 ± 2) mm.

Couche d'usage : 100 % PVC plastifié

Nature de l'envers : Mousse PVC

Masse surfacique totale nominale : 2480 à 2650 g/m²

Épaisseur totale nominale : 2,0 mm

Épaisseur couche d'usure nominale : 0,92 à 1,27 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

3.1. Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	GERFLOR 50 cours de la République 69627 VILLEURBANNE Cedex FRANCE	RL 2018/190 RL 2018/229	NF EN ISO 9239-1

3.2. Résultats d'essais

Classes de réaction au feu des revêtements de sol résilients, classés sans essais supplémentaires :

Méthode d'essai NF EN ISO 11925-2	Les revêtements « TARALAY PREMIUM COMPACT 33 et 43 : BRAZILIA – INDIANA – COSTA RICA – OSMOZ – FORUM – METALLICA – FUSION – NEOPOLIS - POESY » répondent aux exigences du tableau 3 de la norme NF EN 14041 (2005) et ils sont classé Efl sans essais supplémentaires (CWFT).
--------------------------------------	--

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Résultats	
			Paramètres	Paramètres continus moyens
NF EN ISO 9239-1	TARALAY PREMIUM COMPACT 33	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	9,0
			Production de fumées (% X min)	323,9

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultats
				Paramètres continus moyens
NF EN ISO 9239-1	TARALAY PREMIUM COMPACT 43	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	9,1
			Production de fumées (% X min)	241,2

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 : 2007 + A1 (2013)

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
B _f	-	s1

Classement : B_f – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose libre et collée sur panneau de particules de bois non ignifugé classé C_f –s1, de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_f-s1 ou A1_f et de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 2480 à 2650 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 2,0 mm
- Épaisseur couche d'usure nominale : 0,92 à 1,27 mm

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre de la Directive Produits de Construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure, ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai."

Le Responsable des Essais
David VANDIERDONCK



Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME



Fin du rapport de classement

ENTRETIEN DES SOLS HÉTÉROGÈNES

PREMIUM / TARALAY / TARASAFE



Matériel pour le balayage humide

Balai trapèze équipé, de préférence, de gazes à usage unique, antistatiques et/ou pré imprégnées



Matériel pour l'entretien mécanique

Autolaveuse, rotocleaner ou monobrosse



Disque de nettoyage mécanique

Références couleur 3M ou équivalent



Matériel pour le lavage manuel

Frange ou gaze jetable en microfibre



Matériel pour entretien à la vapeur

Suivre les préconisations du fabricant



Pad rectangulaire rouge 3M ou équivalent, ou Pad rectangulaire mélamine

Utilisable avec ou sans porte pad et manche télescopique

	Matériaux utilisés	Produits d'entretien	Méthodes d'entretien
Mise en service	+ ou si sale	Détergent alcalin	<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage mécanique à 150-300 trs/min (avec récupération d'eau)
Entretien mécanique	OU + Disque mélamine si très sale	Eau (sans détergent)	<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage mécanique au disque mélamine à 150-300 trs/min (avec récupération d'eau)
Entretien quotidien			
Entretien manuel		Détergent neutre / Détergent désinfectant (si besoin en alternance) ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage manuel avec balai à plat • Rinçage
Entretien mécanique	+ ou amande	Détergent neutre	<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage mécanique à 300-450 trs/min (avec récupération d'eau)
			<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage vapeur
Nettoyage approfondi			
Entretien manuel		Détergent alcalin	<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage manuel avec pad rectangulaire rouge • Rinçage à l'eau claire
Entretien mécanique		Eau (ou détergent neutre)	<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage manuel avec pad rectangulaire mélamine • Rinçage à l'eau claire
Entretien manuel	ou amande	Détergent alcalin	<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage mécanique à 150-300 trs/min (avec récupération d'eau)
Entretien mécanique	+ Disque mélamine	Eau (ou détergent neutre)	<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage mécanique au disque mélamine à 150-300 trs/min (avec récupération d'eau)

⁽¹⁾ Dans les locaux où la désinfection est obligatoire (blocs opératoires, chambres d'hôpitaux, ...), prévoir une alternance détergent neutre et détergent désinfectant sans amines.

Disque Mélamine Pad : 3M Scotch Brite, Tampel, ...

Voici une liste non exhaustive des produits recommandés par les principaux fabricants :

KIEHL : Profloor*, RS Nett**, Dopomat**, Dopomat Intenso**

TANA : Green care SR15*, Floor Cleaner S*, Clean Fresh*, Difotan*, Clean Extreme*, Innomat**, Tanex Trophy**

ECOLAB : Brial Clean S*

ROCHEX : Polystar*, Rotonic**

BUZIL : HC 43**

Dr. SCHUTZ : PU Reiniger**

DIVERSEY : Asset*

DREITURM : Multinetzer*, Goldreif (vert)*, Goldreif (bleu)*, Linorein**, D1 Neu**

LABORATOIRE ANIOS : Aniosurf ND Premium***

*Neutre / **Alcalin / ***Déturgent désinfectant sans amines

QUELQUES CONSEILS POUR ENTRETENIR EFFICACEMENT LES SOLS

- **Premier nettoyage :** Ne jamais utiliser de disque noir, décapant chimique, polissage à sec, lustrage, scellant ou autres procédés risquant de détériorer le traitement de surface Evercare™. L'utilisation d'une méthode de nettoyage du sol autre que celles recommandées ci-dessus pourra entraîner une perte d'adhérence et de résistance aux tâches et aux rayures.
- **Entretien quotidien :** L'entretien mécanique produit les meilleurs résultats. Pour les endroits où il est impossible, il est recommandé d'effectuer l'entretien quotidien manuellement (avec un balai à plat microfibre), et par intermittence un nettoyage mécanique si nécessaire. L'utilisation d'une serpillière humide pourra rendre nécessaire un nettoyage approfondi plus fréquent.
- **Nettoyage approfondi :** À effectuer lorsque la saillisse s'accumule pour former une pellicule, des dépôts ou devient particulièrement visible à la moindre éraflure. La fréquence du nettoyage approfondi dépend de l'intensité et du type de circulation quotidienne.
- Ne jamais utiliser de disques mélamines (3M Scotch Brite ou équivalent) **à sec, sans eau**. Une fois le nettoyage terminé, retirer le disque de la machine et le laisser sécher verticalement.
- Dans les locaux où la désinfection est obligatoire (blocs opératoires, chambres d'hôpitaux, etc.), **prévoir une alternance Déttergent neutre et Déttergent désinfectant sans amines**.
- **Gerflor recommande l'usage de produits détergent neutre et alcalin à fort pouvoir mouillant** (parfait étalage et nettoyage de toute la surface du sol).
- Toujours respecter les consignes d'utilisation du fabricant des produits nettoyants.
- Gerflor peut vous apporter des conseils d'expert pour choisir les matériels et les méthodes d'application qui correspondent à vos besoins. **Si vous souhaitez modifier vos procédures d'entretien, nous vous invitons à nous contacter rapidement** pour voir ensemble comment bien entretenir vos sols et éviter tout problème lié à la garantie.
- **Les paillassons mis en place à l'entrée des locaux pour limiter l'introduction de saillisses, gravillons et d'humidité contribuent à réduire l'entretien des sols à court terme, et aident à préserver l'aspect des sols à long terme.** Pour assurer l'efficacité des tapis d'entrée, on recommande généralement une longueur de 7 mètres au moins et 3 niveaux différents (grossier, moyen et fin). En stoppant dès l'entrée les matériaux susceptibles d'être traînés sur le sol et d'y former des rayures et frottements favorisant l'accumulation de saletés, vous contribuerez à préserver l'aspect de vos sols dès aujourd'hui et pour longtemps.
- **Utiliser des roulettes pivotantes à revêtement souple** pour éviter de faire pénétrer des gravillons dans la surface du sol, ce qui dégraderait l'aspect du sol et rendrait son nettoyage plus difficile.
- **Protéger les pieds des éléments de mobilier** avec des embouts ou des patins de feutre qui ne rayeront pas le sol. Sur les chaises de type luge, les protections vissées peuvent présenter un risque si la vis se desserre, la vis ou le trou de vis au bord tranchant pouvant rayer le sol. **Ne pas utiliser des protections en caoutchouc** pour les pieds des chaises : une réaction chimique avec le revêtement de sol pourrait provoquer des traces définitives.
- Rayures : Gerflor peut vous proposer différentes solutions pour traiter les rayures, des plus discrètes aux plus visibles. N'hésitez pas à contacter Gerflor pour obtenir des conseils sur les meilleures techniques afin de préserver la garantie.
- La fréquence d'entretien dépend de la quantité de saillisses et d'humidité entrant sur une zone donnée, du coloris et du motif du revêtement de sol choisi, des matériels et des techniques utilisés. Une bonne politique d'entretien doit prendre ces facteurs en compte et définir des fréquences d'entretien, des matériels et des techniques adaptés aux différents espaces des locaux.
- Aux endroits où un nettoyage manuel s'impose ou pour un nettoyage ponctuel, le passage d'un balai à plat équipé d'une gaze microfibre à usage unique ou limité produira les meilleurs résultats. Les balais à franges ne sont pas aussi efficaces que la microfibre pour détacher les saillisses de la structure du revêtement. L'utilisation d'une serpillière trempée dans un seau d'eau sale ne produit pas de résultats satisfaisants : cette technique répartit simplement les saillisses sur la surface du sol et plus particulièrement dans les coins et sur les bords, à des endroits souvent inaccessibles pour les autolaveuses.

LE TRAITEMENT DES TACHES

PRÉCAUTIONS D'USAGE



- Ne jamais effectuer de décapage avec des disques abrasifs ou des procédés risquant de détériorer le traitement de surface (abrasifs, solvants...).
- Ne jamais utiliser d'embouts (de chaise ou de mobilier) en caoutchouc, mais des embouts en PVC ou en Polyéthylène.

TRAITEMENT DES TACHES EN COURS DE CHANTIER

Élimination des traces de peintures

- Proscrire tout ponçage (Scotch Brite, tampon à récurer, paille de fer ...).
- Utiliser le solvant de la peinture si celui-ci est connu. En cas de non connaissance du solvant, commencer par des solvants tels que Essence C, White Spirit... avant d'essayer des solvants plus agressifs (bombe Taraclean).
Ne pas insister en cas de résistance.
- Après application du solvant, essuyer et rincer le sol.

Sur les gouttes de peinture

La bombe de froid donne de très bons résultats quand la peinture forme une goutte sur le matériau (achat de bombe de froid chez fabricants de produits d'entretien ou en pharmacie).

Sur les traces de colles

- Traces fraîches de colle acrylique (< 1 mois)
Appliquer une solution à base d'eau additionnée de décapant, laisser agir puis effectuer un nettoyage mécanique et rincer le sol.
- Traces de colles acryliques sèches (> 1 mois)
Utiliser de l'Essence C ou du White Spirit. Après application du solvant, essuyer et rincer le sol.
- Traces de colles solvants
Utiliser des solvants agressifs (bombe Taraclean) mais pas trop insister sur les traces de colles résistantes (colles réticulées qui résistent aux solvants).

QUELQUES CONSEILS DE DÉTACHAGE

Rouille

Appliquer un anti-rouille ou acide oxalique. Rincer abondamment.

Matières grasses alimentaires / peinture / stylo à bille / stylo feutre / graisse lourde (goudron)

Appliquer sur la tache un solvant tel que Essence C, White Spirit. Frotter avec le produit pur et rincer abondamment.

Traces de caoutchouc / traces de chaussures

Appliquer un détergent alcalin traces de chaussures (Dynatech Trophy). Laisser agir 5 minutes. Frotter.

Chewing-gum

Utiliser une bombe de froid pour durcir le chewing-gum puis le retirer à l'aide d'une spatule en plastique (achat de bombe de froid chez fabricants de produits d'entretien ou en pharmacie).



PRB PRÉSERFOND

RÉSINE DE PROTECTION À L'EAU SOUS CARRELAGE



Les + de PRB PRÉSERFOND

- + Monocomposant sans solvant
- + Application facile au rouleau
- + Forme un film étanche et souple
- + Protège les supports sensibles à l'eau

Système SPEC 



CONDITIONNEMENT PRB PRÉSERFOND :

- Seaux plastiques de 6 kg et 20 kg.
- Palette de 0,440 t soit 24 seaux de 20 kg.
- Palette de 0,432 t soit 72 seaux de 6 kg.

BANDE D'ARMATURE RENFORCÉE

- Rouleau de 10 mètres (largeur 0,12 m).

KIT COMPLET DE 6 m²

CONSERVATION : 18 mois.

COULEUR : Jaune.

CONSOMMATION

- PRB PRÉSERFOND environ 800 g/m² (épaisseur mini 0,5 mm) selon la planéité et la rugosité du support.
- PRB ACCROSOL AG : 100 à 300 g/m².
- BANDE D'ARMATURE : environ 1 m linéaire/m².



ACCESOIRÉS

- Bande renforcée résine SEBS.
- Angles sortants et rentrants préformés.
- Platine pour traversées.

DOMAINE D'EMPLOI

USAGE

- Neuf et rénovation.
- Parois de locaux humides EB+ et EC.
- Sols de locaux jusqu'à U4, P3, E2 (sans siphon de sol).
- Solis et murs intérieurs.
- Privatifs et collectifs.
- Sols extérieurs abrités (loggias).
- Application du Système SPEC Résine selon le CPT 3756 V2.
- DTU 52.2, CPT 3756, 3527v3, 3528v3, 3529v4, 3666v2.

SUPPORTS ADMISSIBLES

PRB PRÉSERFOND en direct :

- Ancien carrelage adhérent (collé ou scellé)* en sol et mur.

- Plaques de plâtre cartonnées, hydrofugées ou non (mural).

PRB PRÉSERFOND avec le primaire PRB ACCROSOL PLUS ou PRB ACCROSOL AG ou PRB ACCROSOL EXPRESS :

- Béton.
- Chape et enduit mortier de ciment.
- Carreaux de plâtre, hydrofugés ou non.
- Béton cellulaire.
- Cloisons en carreaux de terre cuite.
- Chapes sèches.
- Chape Anhydrite de moins de 0,5 % d'humidité.
- Panneaux bois CTB.H, CTB.X.
- Dalles en PVC rigides*.

- Ancienne peinture époxy ou polyuréthane adhérente et résistante*.

- * Moyennant préparation (lessivage, grattage, griffage, ponçage).

SUPPORTS INTERDITS

- PRB PRÉSERFOND ne doit pas être utilisé :
- pour l'étanchéité de supports continuellement immersés (bassins, piscines, réservoirs,...),
 - pour l'étanchéité de toitures-terrasses, de façades, ou de sols de locaux industriels,
 - avec siphons de sol.

REVÊTEMENTS ASSOCIÉS

PRB PRÉSERFOND doit obligatoirement être recouvert d'un revêtement céramique ou similaire, collé au moyen des produits PRB-COL associés (voir pose du carrelage).

CONDITIONS D'APPLICATION

- Entre 5°C et 35°C.
- Ne pas appliquer sur supports humides, gelés ou en cours de gel ou de dégel. Ne pas appliquer sur sol chauffant en service.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

COMPOSITION

- Résine acrylique élastomérique en dispersion.
- Charges minérales.
- Adjuvants spécifiques, eau.

PRODUIT

PÂTE :

- Densité : 1,4 ± 0,1.
- Extrait Sec : 70 ± 2 %.
- pH : 8,5 ± 0,5.

PERFORMANCES MOYENNES À L'ÉTAT DURCI :

- Adhérence initiale (28 jours) : > 1,00 MPa.
- Passage d'eau après 7 jours : néant.
- Allongement à la rupture : > 300 %.
- Délai avant collage des carreaux : 12 h minimum.

NB : Ces valeurs sont des ordres de grandeur d'essais en laboratoire déterminés selon les guides techniques en vigueur. Les conditions de mise en œuvre peuvent sensiblement les modifier.

MISE EN ŒUVRE

PRB PRÉSERFOND ne peut être garanti que si la totalité des composants nommés est utilisée, avec conformité aux règles du CPT 3756 V2.

Se reporter aux Fiches Procédés PRB.

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Les supports devront avoir un état de surface résistant et propre et ne pas ressuer l'humidité.
- Dans le cas contraire, éliminer les zones écaillées, décollées, soufflées ou pulvérisantes, pour revenir à un support sain.
- Rénovation :**
 - Lessiver le support et éliminer toutes traces de graisses, cires ou autres produits pouvant nuire à l'adhérence.
 - Appliquer au rouleau une couche de primaire PRB ACCROSOL PLUS ou PRB ACCROSOL AG ou PRB ACCROSOL EXPRESS (100 à 300 g/m² selon support).
 - Délai de séchage avant application du PRB PRÉSERFOND : 2 à 3 h minimum.

APPLICATION

TRAITEMENT DES ANGLES, CANALISATIONS, FISSURES ET JOINTS :

- Appliquer PRB PRÉSERFOND à la brosse plate ou au rouleau sur une largeur totale d'environ 15 cm dans les angles horizontaux (sol-mur) et verticaux, et autour des tuyaux ou des fissures ou des joints de panneaux.
- Découper à dimension la Bande d'armature renforcée ou la Bande d'armature ARM 120 avec des ciseaux (et utilisation des accessoires préformés SEBS).
- Maroufler la bande dans la couche de PRB PRÉSERFOND encore fraîche de façon à recouvrir totalement les angles, traversées, fissures, joints à traiter, et lisser l'armature avec une truelle.

TRAITEMENT DES SOLS ET MURS :

- Appliquer grassement une première couche de PRB PRÉSERFOND au rouleau (400 g/m²). Laisser sécher 4 à 5 h minimum.

- Appliquer grassement la deuxième couche de PRB PRÉSERFOND au rouleau (400 g/m²), perpendiculairement à la première.
- L'épaisseur minimale du film sec doit être d'au moins 0,5 mm.

NB : Éviter l'introduction de bulles d'air à l'application pour obtenir une protection optimale.

LIAISON SPEC EN MUR AVEC LES RELEVÉS D'ÉTANCHÉITÉ MEMBRANE PRB :

Lors de la 1^{re} couche de PRB PRÉSERFOND (SPEC), badigeonner sur 5 cm le haut de la Bande SM 200 de résine PRB PRÉSERFOND, puis mettre une Bande ARM 120 ou une bande d'armature renforcée en portage de la liaison Membrane d'Etanchéité / SPEC.

POSE DU CARRELAGE

- La pose du carrelage se fait au minimum 12 h après l'application de la dernière couche.
- En sol, afin de ne pas percer le film étanche, mettre des panneaux de protection.

- La pose du carrelage sur PRÉSERFOND doit se faire selon le tableau suivant :

	Carreaux toutes porosité	Faïence unique
Murs	S < 2200 cm ² Poids < 40 kg/m ²	S < 1600 cm ² Poids < 30 kg/m ²
	PRB-COL FLEX / PRB-COL PRO PRB-COL PLUS PRB-COL MONOFLEX HP PRB COL WHITE	PRB-COL PATE PLUS
Sols	PRB-COL FLEX / PRB-COL PRO PRB-COL PLUS PRB-COL FLUID N PRB-COL MONOFLEX HP PRB COL WHITE	

- En jointoiement, utiliser les produits de la gamme PRB JOINT, prêts à l'emploi et adaptés aux différents usages (cf fiches techniques).
- Les joints de liaisons avec les sanitaires, sol-mur et pied d'huisserie seront traités avec mastic PRB MASS SIL PLUS ou PRB MASS MS.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- Se reporter à la fiche de données de sécurité avant emploi.
- En douches d'hydrothérapie (jets HP en Thalasso) utiliser le PRB CEL CÉRAMIC.

DESCRIPTION			
Epaisseur totale	EN ISO 24346	mm	2.00
Epaisseur couche d'usure	EN ISO 24340	mm	0.80 – 1.00
Poids	EN ISO 23997	g/m²	2360
Largeur des lés	EN ISO24341	cm	200
Longueur des lés	EN ISO24341	ml	20
CLASSIFICATION			
Norme produit	-	-	EN ISO 10582
Classement européen	EN ISO 10874	classe	34 - 43
Classement UPEC	-	classement	U4P3E2/3C2
Certification QB UPEC	QB 30	n° certificat	310-043.1
Avis Technique		n°	12/12-1629-V5(3)
Réaction au feu	EN 13 501-1	classe	Bfl-s1
Potentiel de charge	EN 1815	kV	< 2
Glissance : plan incliné + huile – pieds chaussés	EN 16165:2021 – Appendix B (DIN 51 130)	classe	R10
Glissance : plan incliné + eau – pieds nus	EN 16165:2021 – Appendix A (DIN 51097)	classe	B
Résistance accrue au glissement – pieds nus et pieds chaussés + eau	EN 13845-annexe C	classe	ESf - ESb
Glissance : test du pendule – humide et sec	BS 7976-2	valeur	> 36
Etanchéité en zones humides spéciales	EN 13553	-	OK
PERFORMANCE			
Résistance à l'usure	EN 660.2	mm³	≤ 2.0
Groupe d'abrasion	-	groupe	T
Teneur en agent liant	EN ISO 10582	type	I
Stabilité dimensionnelle	EN ISO 23999 (EN 434)	%	≤ 0.40
Isolation acoustique bruit de chocs	EN ISO 717-2	dB	6
Isolation acoustique bruit de chocs sur TARAFOAM	EN ISO 717-2	dB	16
Poinçonnement statique rémanent	EN ISO 24343-1 (EN 433)	mm	≤ 0.10
Poinçonnement : valeur moyenne mesurée		mm	~ 0.03
Essais de la chaise à roulettes (type H)	ISO 4918	-	OK
Conductivité thermique	EN ISO 10456	W/(m.K)	0.25
Solidité lumière	EN 20 105 - B02	degré	≥ 6
Traitement de surface	-	-	SparClean®
Résistance aux produits chimiques (1)	EN ISO 26987	-	OK
Activité anti-bactérienne (MRSA) (2)	ISO 22196	-	> 99% ne favorise pas la prolifération
ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR			
TVOC après 28 j	ISO 16000-6	µg/ m³	< 100
Certification	-	-	Floorscore™
MARQUAGE CE			
	EN 14041	-	
		-	

(1) Tableau « comportement aux taches » disponible sur simple demande.

(2) Le respect des protocoles d'entretien des sols est la meilleure garantie contre les infections

(3) L'avis Technique porte sur le système TARADOUCHÉ – sol (Taratay Sécurité SD ou Elegance SD) + mur + respect du protocole de mise en oeuvre + poseurs agréés GERFLOR

Certificat

Revêtements de sol résilients

TARALAY SECURITE SD (UNI, ULTRA, GEO)

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « Revêtements de sol résilients » (QB 30) en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société GERFLOR

50 cours de la République

FR - 69627 VILLEURBANNE CEDEX

Usine

FR - TARARE

Le droit d'usage de la marque QB associée au classement UPEC – « Revêtements de sol résilients », pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



Décision de reconduction n° 310-043.1_06/19 du 1^{er} janvier 2019

Cette décision se substitue à la décision n° 310-043.1_05/18 du 20 juillet 2018

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

> Selon la norme NF EN ISO 10582 - Revêtements de sol hétérogènes à base de polychlorure de vinyle :

Largeur des rouleaux (mm)	2000 (-0)
Épaisseur totale (mm)	2,00 (+ 0,13 - 0,10)
Epaisseur de la couche d'usure (mm)	0,84 ; 0,80 ; 1,00 (+ 13% - 10% limité à ± 0,1mm)
Masse surfacique totale (g/m ²)	2 360 (+ 13% - 10%)
Masse volumique (kg/m ³)	1 200 (± 100)

> Autres caractéristiques :

Groupe d'abrasion T

Ce certificat comporte 1 page.

Correspondant :

Agathe MENAY

Courriel : agathe.menay@cstb.fr

Tél. : 01 64 68 83 96

A ce certificat QB est attaché le classement UPEC suivant :

Nature du support	Pose lés	Classement			
		U	P	E	C
Chape ciment ou béton	(b ou c)/d	4	3	2/3	2
Bois ou à base de bois	(b ou c)/d	4	3	1/3	2

a = joints vifs

c = joints soudés à chaud

b = joints traités à froid

d = c + étanchéité en rives

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 - Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 - www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLE

Certificate

Resilient floor coverings

TARALAY SECURITE SD (UNI, ULTRA, GEO)

CSTB hereby certifies that the above-mentioned product complies with the characteristics described in the certification reference system "Resilient floor coverings" (QB 30) in force, following an assessment performed according to the inspection procedures set out in this reference system.

By virtue of the present decision, CSTB grants:

The Company GERFLOR
50 cours de la République
FR - 69627 VILLEURBANNE CEDEX

Plant FR - TARARE

the right to use the QB mark associated with UPEC classification – "Resilient floorcoverings", for the product covered under this decision, throughout its period of validity and under the conditions stipulated under the general requirements of the QB mark and the above-mentioned reference system.



Certificate n° 310-043.1_06/19, renewed on January 1st 2019
The current decision cancels and replaces the decision n° 310-043.1_05/18, on July 20th 2018

Except in case of withdrawal, suspension or modification, this certificate is valid.
This valid certificate may be watched on the following web site <http://evaluation.cstb.fr> to check its validity.

CERTIFIED CHARACTERISTICS

> As per Standard NF EN ISO 10582 - Polyvinyl chloride heterogeneous floor coverings:

Roll width (mm)	2000 (-0)
Total thickness (mm)	2,00 (+ 0,13 - 0,10)
Wear layer thickness (mm)	0,84 ; 0,80 ; 1,00 (+ 13% - 10% limited to ± 0,1mm)
Total mass per unit area (g/m ²)	2 360 (+ 13% - 10%)
Density (kg/m ³)	1 200 (± 100)

> Other characteristics:

Wear group	T
------------	---

This certificate comprises 1 page.

Contact:

Agathe MENAY
Email: agathe.menay@cstb.fr
Phone: 01 64 68 83 96

The following classification UPEC is associated with this QB Certificate:

Subfloor type	Roll installation	Classification			
		U	P	E	C
Cement or concrete	(b or c)/d	4	3	2/3	2
Wood or wooden	(b or c)/d	4	3	1/3	2

a = un-welded joints
c = hot welded joints

b = cold welded joints
d = c + watertight edges

For CSTB
On behalf of the Technical Director

Yannick LEMOIGNE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

84 avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 - Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 - www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLE

CONFORMITE AUX NORMES EUROPEENNES CONFORMITY TO EUROPEAN STANDARDS KONFORMITÄT MIT EUROPÄISCHEN NORMEN

REVÊTEMENTS DE SOL RÉSILIENTS
RESILIENT FLOOR COVERINGS
ELASTISCHE BODENBELÄGE

Annexe au certificat / Annex to certificate / Anlage zum Zertifikat n° 310-043.1_06/19

Admission / Issue / Erteilung : **Reconduction** / Renewal / Verlängerung : 1er janvier 2019

Le revêtement TARALAY SECURITE SD (UNI, ULTRA, GEO) fabriqué par la société GERFLOR dans son usine de TARARE répond aux spécifications de la norme NF EN ISO 10582 pour la classe 34.

Il bénéficie du droit d'usage de la marque QB - Revêtements de sol résilients, associée à la marque UPEC, sous le certificat n° 310-043.1_06/19 du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'attribution de ce certificat permettent d'attester que le classement 34 selon la norme NF EN ISO 10582 a été vérifié dans le cadre d'une certification par tierce partie.

Le présent document ne peut être utilisé qu'accompagné du certificat référencé ci-dessus.

The TARALAY SECURITE SD (UNI, ULTRA, GEO) floor covering manufactured by GERFLOR at its factory in TARARE satisfies the specifications of the EN ISO 10582 standard for class 34.

This product is authorised to use the QB mark - Revêtements de sol résilients (Resilient Floor Coverings) with the UPEC mark, in accordance with certificate 310-043.1_06/19 of January 1st 2019.

In accordance with the conditions of delivery of this certificate, it is certified that classification 34 in conformity with EN ISO 10582 standard have been verified within the framework of certification by a third party.

This document can only be used in conjunction with the above mentioned certificate.

Der von der Firma GERFLOR im Werk von TARARE hergestellte TARALAY SECURITE SD (UNI, ULTRA, GEO) Bodenbelag entspricht den Spezifikationen der Norm EN ISO 10582 für die Klasse 34.

Dieses Produkt ist berechtigt, das Qualitätszeichen QB - Revêtements de sol résilients' (Elastische Bodenbeläge) zu führen, in Verbindung mit dem Zeichen UPEC sowie dem Zertifikat Nr. 310-043.1_06/19 vom 1.Januar 2019.

Die Bedingungen, unter denen dieses Zertifikat vergeben wird, stellen sicher, dass die Klassifizierung 34 entsprechend der Norm EN ISO 10582 im Rahmen einer Zertifizierung durch eine unabhängige qualifizierte Stelle überprüft worden ist.

Das vorliegende Dokument kann nur in Verbindung mit dem oben genannten Zertifikat verwendet werden.



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2015/056-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2007) + A1 (2013)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : GERFLOR
50 cours de la République
69627 VILLEURBANNE Cedex
FRANCE

Nom du produit : TARASAFE / TARALAY SECURITE COMPACT /
TARALAY SECURITE SD

Description : Revêtement de sol résilient (Famille EN ISO 10582)
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 10/07/2015

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013).

2. Détails du produit classé

2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005)« Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Revêtement de sol hétérogène à base de polychlorure de vinyle (famille EN ISO 10582).

Essai en pose collée (colle acrylique UZIN UZ 57 avec 300 g/m² de dépôse) sur panneau de particules de bois non ignifugé classé C_{fl} -s1, de masse volumique (680 ± 50) kg/m³ et d'épaisseur (20 ± 2) mm.

Couche d'usage : 100 % PVC plastifié + particules

Nature de l'envers : PVC

Masse surfacique totale nominale : 2360 g/m²

Épaisseur totale nominale : 2,00 mm

Épaisseur couche d'usure : 0,85 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

3.1. Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	GERFLOR 50 cours de la République 69627 VILLEURBANNE Cedex FRANCE	RL 2015/379	NF EN ISO 9239-1

3.2. Résultats d'essais

Classes de réaction au feu des revêtements de sol textiles, classés sans essais supplémentaires :

Méthode d'essai	Le revêtement « TARASAFE / TARALAY SECURITE COMPACT / TARALAY SECURITE SD » répond aux exigences du tableau 3 de la norme NF EN 14041 (2005) et il est classé sans essais supplémentaires (CWFT).
NF EN ISO 11925-2	Classement E_{fl}

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Résultats	
			Paramètres continus moyens	
NF EN ISO 9239-1	TARASAFE / TARALAY SECURITE COMPACT / TARALAY SECURITE SD	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	6,5
			Production de fumées (% X min)	660,3

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 : 2007 + A1 (2013)

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
C _{fl}	-	s1

Classement : C_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl} – s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 2360 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 2,00 mm
- Épaisseur couche d'usure : 0,85 mm

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre de la Directive Produits de Construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure, ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Le Responsable des Essais
David VANDIERDONCK

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME

Fin du rapport de classement



ENTRETIEN DU SYSTÈME DOUCHE

ELEGANCE SD / TARALAY SECURITE SD / TARALAY ULTRA PLUS SD / MURAL CALYPSO



Matériel pour le balayage humide

Balai trapèze équipé, de préférence, de gazes à usage unique, antistatiques et/ou pré imprégnées



Matériel pour l'entretien mécanique

Autolaveuse, rotocleaner ou monobrosse



Disque de nettoyage mécanique

Références couleur 3M ou équivalent



Matériel pour le lavage manuel

Frange ou gaze jetable en microfibre



Matériel pour entretien à la vapeur

Suivre les préconisations du fabricant



Matériel pour le brossage manuel

Balai brosse

	Matiériaux utilisés	Produits d'entretien	Méthodes d'entretien
SOLS	Mise en service		
	Entretien manuel		
	OU		
	Entretien mécanique		
	Entretien quotidien		
	Entretien manuel		
	OU		
	Entretien mécanique		
	Nettoyage approfondi		
	Entretien manuel		
	OU		
	Entretien mécanique		
MURS ⁽²⁾	Nettoyage des murs		

(1) Dans les locaux où la désinfection est obligatoire (blocs opératoires, chambres d'hôpitaux...) prévoir une alternance détergent neutre et détergent désinfectant sans amines.

(2) Pour plus de détails, se reporter à la page 2.

Ce protocole de maintenance est à adapter en fonction du niveau de trafic et de la localisation de la zone.

Pour des raisons de sécurité (glissance), d'hygiène et pour préserver l'aspect du produit, dans le temps, veillez à ne pas laisser d'eau stagnante ou d'objets humides (serpillière, balai...) et à ce que le revêtement sèche bien entre chaque entretien.

Dans le cadre d'un **entretien manuel** et afin de vous offrir les meilleurs résultats en termes d'hygiène et d'esthétisme, **Gerflor recommande l'usage de détergents neutres et alcalins à fort pouvoir mouillant** (parfait étalage et nettoyage de toute la surface du sol).

Voici une liste non exhaustive des produits recommandés par les principaux fabricants :

KIEHL : Profloor*, RS Nett**

TANA / WERNER : Green care SR15*, Floor Cleaner S*, Clean Fresh*, Difotan*, Clean Extreme*, Innomat**

ECOLAB : Brial Clean S*

ANIOS : Deterg'anios*, Aniossurf***

ROCHEX : Polystar*, Roctonic**

BUZIL : HC 43**

Dr. SCHUTZ : PU Reiniger**

DIVERSEY / SEALED AIR: Asset*

DREITURM : Multinetzer*, Goldreif (vert)*, Linorein**, D1 Neu**

*Neutre / **Alcalin / *** Detergent désinfectant

PROTROCOLE D'ENTRETIEN POUR REVÊTEMENTS MURAUX

MURAL CALYPSO / MURAL ULTRA / MURAL CLUB



Matériel pour le lavage manuel

Frange ou gaze jetable en microfibre

	Matériaux utilisés	Produits d'entretien	Méthodes d'entretien
Mise en service	 balai à franges	Détergent alcalin	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage manuel avec un détergent alcalin + balai microfibres Récupération des eaux avec un balai à plat Rinçage à l'eau claire
Entretien quotidien	1 X par jour  balai à franges	Détergent neutre pour les zones 1 et 2 + détergent désinfectant (sans amines) pour les zones 3 et 4	<ul style="list-style-type: none"> Lavage manuel avec un balai à franges ou Nettoyage vapeur
Nettoyage périodique	1 X par mois et au départ du patient en zones 1 et 2 1 X par semaine et au départ du patient en zones 3 et 4  balai à franges	Détergent alcalin ou détergent désinfectant (sans amines)	<ul style="list-style-type: none"> Lavage avec un détergent alcalin + balai à franges Rinçage à l'eau claire Désinfecter avec un détergent désinfectant (sans amine) et un balai à franges ou Nettoyage vapeur avec détergent spécifique (si entretien quotidien manuel)
Nettoyage approfondi	1 X par mois  balai à franges	Détergent alcalin	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage manuel avec un détergent alcalin + balai à franges Rinçage à l'eau claire

Ce protocole de maintenance est à adapter en fonction du niveau de trafic et de la localisation de la zone.

Dans le cadre d'un **entretien manuel** et afin de vous offrir les meilleurs résultats en termes d'hygiène et d'esthétisme, **Gerflor recommande l'usage de détergents neutres et alcalins à fort pouvoir mouillant** (parfait étalage et nettoyage de toute la surface du sol).

Voici une liste non exhaustive des produits recommandés par les principaux fabricants :

KIEHL : Profloor*, RS Nett**
TANA / WERNER : Green care SR15*, Floor Cleaner S*, Clean Fresh*, Difotan*, Clean Extreme*, Innomat**

ECOLAB : Brial Clean S*
ANIOS : Deterg'anios*, Aniossurt***
ROCHEX : Polystar*, Roctonic**
BUZIL : HC 43**

Dr. SCHUTZ : PU Reiniger**
DIVERSEY / SEALED AIR : Asset*
DREITURM : Multinetzer*, Goldreib (vert)*, Linorein**, D1 Neu**

*Neutre / **Alcalin / *** Détergent désinfectant

PRÉCAUTIONS D'USAGE



- Ne jamais effectuer de décapage avec des disques abrasifs ou des procédés risquant de détériorer le traitement de surface (abrasifs, solvants...).
- Ne jamais utiliser d'embouts (de chaise ou de mobilier) en caoutchouc, mais des embouts en PVC ou en Polyéthylène.

TRAITEMENT DES TACHES EN COURS DE CHANTIER

Élimination des traces de peintures

- Proscrire tout ponçage (Scotch Brite, tampon à récurer, paille de fer ...).
- Utiliser le solvant de la peinture si celui-ci est connu. En cas de non connaissance du solvant, commencer par des solvants tels que Essence C, White Spirit... avant d'essayer des solvants plus agressifs (bombe Taraclean).
Ne pas insister en cas de résistance.
- Après application du solvant, essuyer et rincer le sol.

Sur les gouttes de peinture

La bombe de froid donne de très bons résultats quand la peinture forme une goutte sur le matériau (achat de bombe de froid chez fabricants de produits d'entretien ou en pharmacie).

Sur les traces de colles

- Traces fraîches de colle acrylique (< 1 mois)
Appliquer une solution à base d'eau additionnée de décapant, laisser agir puis effectuer un nettoyage mécanique et rincer le sol.
- Traces de colles acryliques sèches (> 1 mois)
Utiliser de l'Essence C ou du White Spirit. Après application du solvant, essuyer et rincer le sol.
- Traces de colles solvants
Utiliser des solvants agressifs (bombe Taraclean) mais pas trop insister sur les traces de colles résistantes (colles réticulées qui résistent aux solvants).

QUELQUES CONSEILS DE DÉTACHAGE

Rouille

Appliquer un anti-rouille ou acide oxalique. Rincer abondamment.

Matières grasses alimentaires / peinture / stylo à bille / stylo feutre / graisse lourde (goudron)

Appliquer sur la tache un solvant tel que Essence C, White Spirit. Frotter avec le produit pur et rincer abondamment.

Traces de caoutchouc / traces de chaussures

Appliquer un détergent alcalin traces de chaussures (Dynatech Trophy). Laisser agir 5 minutes. Frotter.

Chewing-gum

Utiliser une bombe de froid pour durcir le chewing-gum puis le retirer à l'aide d'une spatule en plastique (achat de bombe de froid chez fabricants de produits d'entretien ou en pharmacie).

DESCRIPTION

Epaisseur totale	EN ISO 24346	mm	0.92
Epaisseur couche usure	EN ISO 24340	mm	0.10
Poids	EN ISO 23997	g/m ²	1610
Largeur des lés	EN ISO 24341	cm	200
Longueur des lés	EN ISO 24341	ml	30

CLASSIFICATION

Norme / spécification produit	-	-	EN 259-1
Réaction au feu	EN 13 501-1	classe	B-s2,d0

PERFORMANCE

Solidité lumière	EN 20 105 - B02	degré	≥ 6
Résistance aux produits chimiques ⁽¹⁾	EN ISO 26987	-	OK
Activité anti-bactérienne (E. coli - S. aureus - MRSA) ⁽²⁾	ISO 22196	-	> 99 % ne favorise pas la prolifération

ENVIRONNEMENT / QUALITÉ DE L'AIR

TVOC après 28 j	ISO 16516	µg/ m ³	< 100
Recyclabilité	-	-	100%
Recyclé	-	-	Jusqu'à 30%
CE	EN 15 102	-	OK

*Le respect des protocoles d'entretien des sols est la meilleure garantie contre les infections



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

REVETEMENT MURAL PVC SUPERIEUR A 1KG/M²

Déclaration environnementale produit conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN



Janvier 2019

N° d'enregistrement : **3-1400:2018**

REALISATION	ACCOMPAGNEMENT
KALÉI	EVEA
11bis rue de Milan	Le Sillon – 8 Avenue des Thébaudières
75009 Paris	44800 Saint Herblain
www.kalei-services.org	www.evea-conseil.com
Tel : +33 (0)1 44 01 16 44	Tel : +33 (0)9 63 48 50 16

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de KALÉI (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

La norme NF EN 15804+A1 du CEN sert de Règles de définition des Catégories de Produits (RCP).

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A1.

Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : 2,53x10 -6 (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le gramme « g »,
- le litre « l »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1.

La norme NF EN 15804+A1 définie au §5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP: "*Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations).*"

I. SOMMAIRE

I. Sommaire	3
II. Introduction	4
III. Information générale	5
III.1 Nom et adresse du déclarant	5
III.2 Le(s) site(s) du fabricant pour lequel la FDES est représentative	5
III.3 Type de FDES	5
III.4 Date de publication	5
III.5 Date de fin de validité	5
III.6 Références commerciales couvertes	5
III.7 Vérification et programme	6
IV. Description de l'unité fonctionnelle du produit.....	6
IV.1 Description de l'unité fonctionnelle.....	6
IV.2 Description du produit.....	6
IV.3 Description de l'usage du produit	6
IV.4 Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle	6
IV.5 Description des principaux composants et matériaux du produit.....	7
IV.6 Substances de la liste candidate	7
IV.7 Description de la durée de vie de référence	7
V. Etapes du cycle de vie	8
V.1 Etape de production, A1-A3	8
V.2 Etape de construction A4-A5.....	8
V.2.1 Transport jusqu'au chantier	8
V.2.2 Installation dans le bâtiment	9
V.2.3 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7	9
V.2.4 Etape de fin de vie C1-C4.....	9
V.2.5 Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D	10
VI. Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	10
VII. Résultat de l'analyse du cycle de vie.....	11
VIII. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation	17
VIII.1 Air intérieur	17
VIII.1.1 Emissions de COV et de formaldéhyde.....	17
VIII.1.2 Comportement face à la croissance fongique et bactérienne.....	17
VIII.1.3 Emissions radioactives naturelles des produits de construction.....	17
VIII.1.4 Emissions de fibres et de particules	17
VIII.1 Sol et eau	17
IX. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments	17
IX.1 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :	17
IX.2 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :	17
IX.3 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :	17
IX.4 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :	18
X. Contribution environnementale positive	18

II. INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804/CN.

Cette fiche constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF EN 15804+A1, de son complément national NF EN 15804/CN et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi et il peut être consulté sur demande et sous accord de confidentialité, au siège de KALÉI.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de KALÉI.

Contact :
Julie CHAMINADE

Coordonnées du contact :
KALÉI
11bis rue de Milan
75009 Paris
info@kalei-services.org
01.44.01.16.44

III. INFORMATION GENERALE

III.1 NOM ET ADRESSE DU DECLARANT

KALÉI
11bis rue de Milan
75009 Paris

III.2 LE(S) SITE(S) DU FABRICANT POUR LEQUEL LA FDES EST REPRESENTATIVE

Cette FDES est représentative des revêtements muraux PVC supérieur à 1kg/m² commercialisés en France par les sociétés suivantes, membres de KALÉI.

- **GERFLOR:** www.gerflor.com
50 Cours de la République, 69100 Villeurbanne

Pour ces sociétés, l'ensemble des sites de production a été étudié.

III.3 TYPE DE FDES

Cette FDES individuelle couvre le cycle de vie « du berceau à la tombe » sans module D. **Cette FDES est uniquement utilisable pour fournir les informations environnementales concernant les produits spécifiés de la société GERFLOR.**

III.4 DATE DE PUBLICATION

Cette FDES a été publiée en janvier 2019

III.5 DATE DE FIN DE VALIDITE

Cette FDES est valide jusqu'en janvier 2024.

III.6 REFERENCES COMMERCIALES COUVERTES

Les références commerciales associées sont disponibles sur le site INIES. www.inies.fr

III.7 VERIFICATION ET PROGRAMME

La norme NF EN 15804+A1 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010	
<input type="checkbox"/> interne	<input checked="" type="checkbox"/> externe
Vérification :	
 <i>Nom du vérificateur : Anis GHOUMIDH (Engineeria)</i> <i>Programme de vérification : Programme FDES-INIES</i> <i>Adresse : Association HQE, 4 avenue du Recteur Poincaré - 75016 Paris.</i> <i>Site web : http://www.inies.fr/accueil/</i>	
<i>a) Règles de définition des catégories de produits</i> <i>b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4).</i>	

IV. DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE DU PRODUIT

IV.1 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE

« Assurer le revêtement d'un m² de mur avec un revêtement mural en PVC supérieur à 1kg/m² en assurant les performances décrites dans la norme NF EN 15102+A1*.

*Norme NF EN 15102+A1: Revêtements muraux décoratifs - Rouleaux et panneaux»

IV.2 DESCRIPTION DU PRODUIT

La gamme de produits étudiés dans cette FDES est la gamme des revêtements muraux PVC GERFLOR supérieur à 1kg/m². Le produit se présente sous la forme d'un rouleau de revêtement mural de 2m de large.

IV.3 DESCRIPTION DE L'USAGE DU PRODUIT

Ces produits sont utilisés dans un bâtiment dans le cadre de la réalisation d'un revêtement mural dans des locaux à trafic élevé.

IV.4 AUTRES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES NON INCLUSES DANS L'UNITE FONCTIONNELLE

Les revêtements muraux de cette FDES sont ou B s2, d0 pour la réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1. Les revêtements muraux sont conformes à la norme EN 15102+A1 et ont donc les caractéristiques suivantes définies par la norme EN 12149 :

Essai A : Migration des métaux lourds (en mg/kg de produit)

Métal lourd ou élément Migration maximale en mg/kg

Antimoine (Sb):	< 60
Arsenic (As):	< 25
Baryum (Ba):	500
Cadmium (Cd):	25
Chrome (Cr):	60
Plomb (Pb):	90
Mercure (Hg):	20
Sélénium (Se):	165

Essai B : Dégagement de Chlorure de Vinyl Monomère (CVM) : < 0.2 mg/kg de produit

Essai C : Emission formaldéhyde : < 120 mg/kg de produit

Résistance à l'impact selon les normes NF EN 259-2 et ASTM D4226 : pas d'éclatement ou de fissuration visible

IV.5 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX COMPOSANTS ET MATERIAUX DU PRODUIT

Les composants principaux des produits sont PVC, plastifiant, charge et additifs divers.

Paramètre	Unités	Valeur
Quantité de produit	kg/m ²	2.11E+00
Quantité de produits complémentaires	kg/m ²	N/A
Emballage de distribution	kg/m ²	<p>Les revêtements muraux sont enroulés autour d'un mandrin en carton. Les embouts des rouleaux sont en polyéthylène. Les rouleaux sont ensuite protégés par un emballage papier et disposés sur des palettes en métal réutilisables.</p> <p>Plastique : 1,85E-01 kg/m²</p> <p>Palette métal réutilisable : 3,58E-01 kg/m²</p> <p>Papier carton: 1,19E-01 kg/m²</p> <p>Poids total d'emballage : 6.62E-02</p>
Taux de chute lors de la mise en œuvre	%	8
Taux de chute lors de la maintenance	%	0
Justification des informations fournies		Les informations sont fournies par le fabricant participant à la FDES

IV.6 SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE

Les produits ne contiennent pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH à plus de 0,1% en masse

IV.7 DESCRIPTION DE LA DUREE DE VIE DE REFERENCE

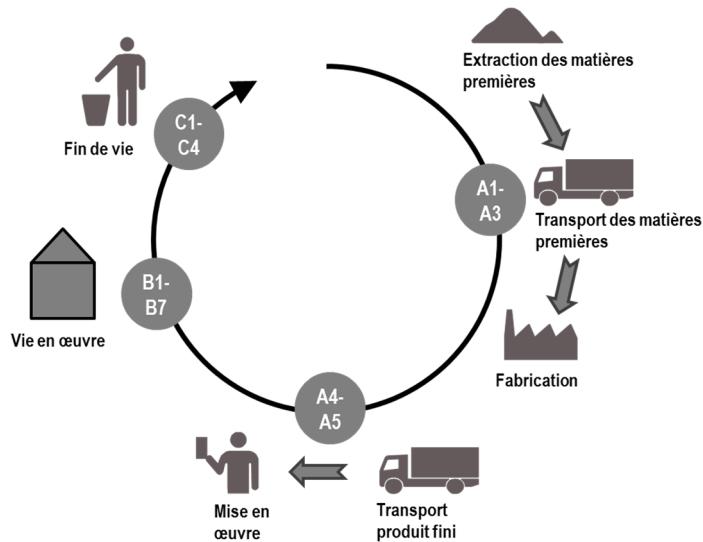
Le retour d'expérience du fabricant permet d'évaluer la durée de vie de référence à 10 ans dans les conditions d'entretien et d'usage recommandés par le fabricant.

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	10 ans
Propriétés déclarées du produit à la sortie de l'usine	Les produits sont conformes à la norme NF EN 15102+A1
Paramètres théoriques	Ces données sont décrites dans la fiche technique des produits et dans la DOP
Qualité présumée des travaux	La qualité des travaux est présumée conforme au DTU 59.4 - Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
Environnement extérieur	Les produits ne sont pas en contact avec l'environnement extérieur.
Environnement intérieur	Ces données sont décrites dans la fiche technique du produit
Conditions d'utilisation	Les conditions d'utilisation sont présumées DTU 59.4 - Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
Maintenance	Un scénario d'entretien a été défini conformément aux préconisations du fabricant

V. ETAPES DU CYCLE DE VIE

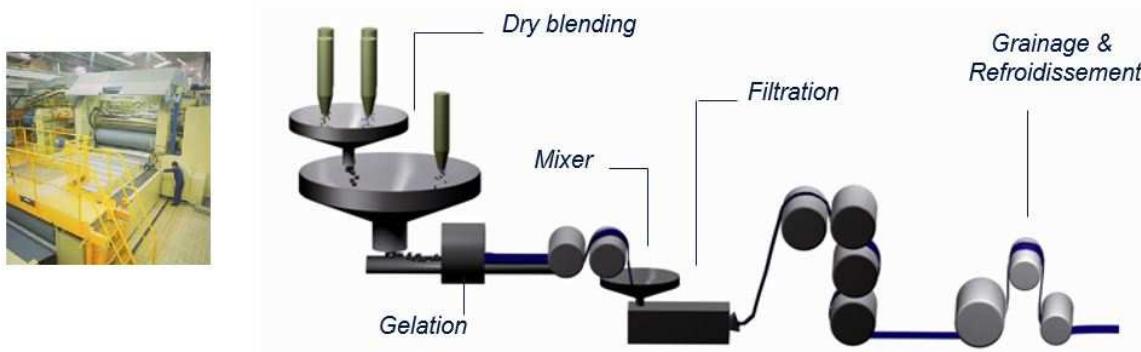
Cette FDES couvre l'ensemble du cycle de vie du produit, du berceau à la tombe.

Diagramme du cycle de vie du produit



V.1 ETAPE DE PRODUCTION, A1-A3

Les produits sont fabriqués selon le processus de calandrage ci-dessous :



V.2 ETAPE DE CONSTRUCTION A4-A5

V.2.1 Transport jusqu'au chantier

Paramètre	Unité	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule		Le véhicule considéré est un camion de type Euro 4 et de charge utile 16-32 tonnes
Distance jusqu'au chantier	km	4.00E+02
Capacité d'utilisation	%	36% (donnée générique de la base de données ecoinvent)
Masse volumique du produit transporté	kg/m ³	2.25E+01
Description du scénario		Les distances entre l'usine du fabricant et les différents chantiers ont été moyennées et pondérées en fonction des volumes de vente sur une année.

V.2.2 Installation dans le bâtiment

Paramètre	Unité	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation		Colle acrylique : 0.2 kg/m² Produit nettoyant : dilué dans l'eau à 1%
Consommation d'eau	L/m ²	5.0E-02
Utilisation d'autres ressources	kg	0
Consommation et type d'énergie	kWh/UF	
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit		Taux de chute : 8% de la surface posée Déchets d'emballage dont les quantités sont mentionnées au chapitre IV 5 (pour 1m ² de produit mis en oeuvre)
Matières		Les chutes de produits sont considérées comme enfouis à 100%. Les emballages sont considérés comme enfouis à 50% et incinérés à 50%. L'hypothèse est faite d'un transport de 30 km pour l'enfouissement des déchets non dangereux (cf. Fascicule FD P01-015). Les pertes de produits sont considérées comme déchets non dangereux.
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg	Aucune émission n'a pu être répertoriée/relevée.
Description du scénario		Les produits sont collés à la main sur les murs avec une colle acrylique. Un lavage du revêtement en fin de chantier est réalisé pour supprimer toute trace de colle résiduelle.

V.2.3 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Un scénario d'entretien a été défini par l'industriel. L'entretien des revêtements muraux PVC consiste en 1 nettoyage tous les 5 ans (eau + produit nettoyant).

Paramètre	Unité	Valeur
Fréquence de maintenance		1 fois/5 ans
Intrants auxiliaires pour la maintenance		Produit nettoyant : dilué dans l'eau à 1%
Déchets produits pendant la maintenance (spécifier les matériaux)	kg	-
Consommation nette d'eau douce	L/m ² sur la durée de vie du produit	5.0E-02
Intrant énergétique pendant la maintenance		-

V.2.4 Etape de fin de vie C1-C4

Le produit est arraché à la main.

Paramètre	Unités	Valeur/description
Quantité collectée séparément	kg/m ²	-
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/m ²	2.31E+00
Quantité destinée à la réutilisation	kg/m ²	0
Quantité destinée au recyclage	kg/m ²	0

Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/m ² kg	-
Quantité de produit mise en décharge	kg/m ²	2.31E+00
Description du scénario		Les déchets éliminés sont le revêtement mural et la colle associée. Les déchets de chantier en fin de vie sont considérés comme étant enfouis. L'hypothèse est faite d'un transport de 30 km pour l'enfouissement des déchets non dangereux (cf. Fascicule FD P01-015).

V.2.5 Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

Le module D n'a pas été évalué dans la cadre de cette étude.

VI. INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisé		NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN
Critères de coupure		La règle de coupure utilisée dans cette FDES est celle définie dans la norme NF EN 15804+A1. Par ailleurs, les intrants et extrants ont été pris en compte. Quand les matières premières n'ont pas de module dans la base Ecoinvent, des modélisations spécifiques ont été effectuées.
Frontières du système		Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.
Allocations		Allocation calculée par le fabricant
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires		Données génériques issues de la base de données Ecoinvent v3.4 « allocation cut-off by classification », datant de 2016. Les données de toutes les usines ont été collectées. Le millésime des données spécifiques (industriels) est de 2015. Logiciels utilisés :   - SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie (V8). - Ev-DEC, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.
Variabilité des résultats		

VII. RESULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Impacts environnementaux	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	2.63E+0	2.21E-1	5.12E+0	1.56E-1	1.07E+0	0.00E+0	2.41E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.07E-2	0.00E+0	9.42E-2	MNA
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	1.05E-7	4.15E-8	2.09E-6	2.92E-8	1.96E-7	0.00E+0	2.28E-11	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.00E-9	0.00E+0	7.07E-9	MNA
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	1.16E-2	8.61E-4	1.20E-2	6.07E-4	2.65E-3	0.00E+0	1.25E-6	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	4.15E-5	0.00E+0	2.44E-4	MNA
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	2.59E-3	1.55E-4	1.63E-3	1.09E-4	4.99E-4	0.00E+0	4.97E-7	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	7.48E-6	0.00E+0	1.35E-3	MNA
Formation d'ozone photochimique Ethene eq/UF	2.81E-3	1.24E-4	2.32E-3	8.74E-5	5.54E-4	0.00E+0	2.35E-7	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	5.98E-6	0.00E+0	3.26E-4	MNA
Epuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	1.16E-4	6.95E-7	1.83E-5	4.90E-7	1.15E-5	0.00E+0	1.25E-9	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.35E-8	0.00E+0	4.60E-8	MNA
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	5.08E+1	3.36E+0	7.91E+1	2.37E+0	1.37E+1	0.00E+0	5.10E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.62E-1	0.00E+0	5.47E-1	MNA
Pollution de l'eau m ³ /UF	4.92E+0	7.93E-2	2.98E+0	5.58E-2	7.20E-1	0.00E+0	8.53E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.82E-3	0.00E+0	1.93E-1	MNA
Pollution de l'air m ³ /UF	2.56E+2	2.40E+1	2.83E+2	1.69E+1	6.34E+1	0.00E+0	3.15E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.16E+0	0.00E+0	7.32E+0	MNA

Utilisation des ressources	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	6.66E+0	5.01E-2	1.47E+1	3.53E-2	1.83E+0	0.00E+0	1.22E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.41E-3	0.00E+0	6.33E-2	MNA
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	4.54E-1	0.00E+0	1.75E+0	0.00E+0	1.76E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	7.11E+0	5.01E-2	1.65E+1	3.53E-2	2.01E+0	0.00E+0	1.22E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.41E-3	0.00E+0	6.33E-2	MNA
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	3.26E+1	3.44E+0	3.08E+2	2.43E+0	2.84E+1	0.00E+0	2.58E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.66E-1	0.00E+0	6.97E-1	MNA
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	2.75E+1	0.00E+0	2.60E+0	0.00E+0	4.72E+0	0.00E+0	2.82E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	6.01E+1	3.44E+0	3.10E+2	2.43E+0	3.31E+1	0.00E+0	5.39E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.66E-1	0.00E+0	6.97E-1	MNA
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	7.95E+0	0.00E+0	6.36E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation nette d'eau douce m ³ /UF	1.63E-1	6.47E-4	9.14E-2	4.56E-4	2.32E-2	0.00E+0	1.06E-5	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.12E-5	0.00E+0	8.36E-4	MNA

Utilisation des ressources	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre						Etape de fin de vie			D' Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	A1 Approvisionnement	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières, MJ PCI/UF	6.66E+0	5.01E-2	1.47E+1	3.53E-2	1.83E+0	0.00E+0	1.22E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.41E-3	0.00E+0	6.33E-2	MNA
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	4.54E-1	0.00E+0	1.75E+0	0.00E+0	1.76E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	7.11E+0	5.01E-2	1.65E+1	3.53E-2	2.01E+0	0.00E+0	1.22E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.41E-3	0.00E+0	6.33E-2	MNA
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	3.26E+1	3.44E+0	3.08E+2	2.43E+0	2.84E+1	0.00E+0	2.58E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.66E-1	0.00E+0	6.97E-1	MNA
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	2.75E+1	0.00E+0	2.60E+0	0.00E+0	4.72E+0	0.00E+0	2.82E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	6.01E+1	3.44E+0	3.10E+2	2.43E+0	3.31E+1	0.00E+0	5.39E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.66E-1	0.00E+0	6.97E-1	MNA
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	7.95E+0	0.00E+0	6.36E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA
Utilisation nette d'eau douce m ³ /UF	1.63E-1	6.47E-4	9.14E-2	4.56E-4	2.32E-2	0.00E+0	1.06E-5	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.12E-5	0.00E+0	8.36E-4	MNA

Catégorie de déchets	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	2.41E-1	2.03E-3	1.31E-1	1.43E-3	4.03E-2	0.00E+0	1.11E-5	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	9.79E-5	0.00E+0	2.70E-3	NC
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	5.10E-1	1.79E-1	2.69E+0	1.26E-1	5.00E-1	0.00E+0	1.09E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	8.64E-3	0.00E+0	2.32E+0	NC
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	4.58E-5	2.37E-5	3.29E-3	1.67E-5	2.78E-4	0.00E+0	5.89E-9	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.14E-6	0.00E+0	5.37E-6	NC

Flux sortants	Etape de fabrication						Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 traitement des déchets	C4 Elimination				
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	3.58E-2	0.00E+0	3.61E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA			
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	2.76E-3	0.00E+0	2.20E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA			
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA			
Energie fournie à l'extérieur - Electricité MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA			
Energie fournie à l'extérieur - Chaleur MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA			
Energie fournie à l'extérieur - Gaz MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	MNA			

Catégorie d'impact environnementaux / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	7.97E+0	1.23E+0	2.41E-4	1.05E-1	9.30E+0
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	2.23E-6	2.25E-7	2.28E-11	9.07E-9	2.47E-6
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	2.45E-2	3.25E-3	1.25E-6	2.86E-4	2.80E-2
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	4.37E-3	6.08E-4	4.97E-7	1.36E-3	6.34E-3
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	5.26E-3	6.42E-4	2.35E-7	3.32E-4	6.23E-3
Epuisement des ressources abiotiques - éléments	kg Sb eq/UF	1.35E-4	1.20E-5	1.25E-9	7.95E-8	1.47E-4
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	1.33E+2	1.60E+1	5.10E-3	7.09E-1	1.50E+2
Pollution de l'eau	m ³ /UF	7.98E+0	7.75E-1	8.53E-4	1.96E-1	8.95E+0
Pollution de l'air	m ³ /UF	5.64E+2	8.03E+1	3.15E-2	8.48E+0	6.52E+2
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	2.14E+1	1.87E+0	1.22E-3	6.58E-2	2.34E+1
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	2.20E+0	1.76E-1	0.00E+0	0.00E+0	2.38E+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	2.36E+1	2.05E+0	1.22E-3	6.58E-2	2.57E+1
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	3.44E+2	3.08E+1	2.58E-3	8.63E-1	3.75E+2
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.01E+1	4.72E+0	2.82E-3	0.00E+0	3.48E+1
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	3.74E+2	3.55E+1	5.39E-3	8.63E-1	4.10E+2
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	7.95E+0	6.36E-1	0.00E+0	0.00E+0	8.58E+0
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	2.55E-1	2.36E-2	1.06E-5	8.67E-4	2.79E-1
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	3.74E-1	4.17E-2	1.11E-5	2.80E-3	4.18E-1
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	3.37E+0	6.26E-1	1.09E-4	2.33E+0	6.33E+0
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	3.36E-3	2.95E-4	5.89E-9	6.51E-6	3.66E-3
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	3.58E-2	3.61E-1	0.00E+0	0.00E+0	3.97E-1
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	2.76E-3	2.20E-4	0.00E+0	0.00E+0	2.98E-3
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie fournie à l'extérieur (électricité)	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie fournie à l'extérieur (vapeur)	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie fournie à l'extérieur (gaz)	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0

VIII. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

VIII.1 AIR INTERIEUR

VIII.1.1 Emissions de COV et de formaldéhyde

Des tests ont été effectués pour le marquage CE selon la norme EN 12149-B et C et montrent que les émissions de formaldéhyde sont inférieures au seuil de la norme soit 120 ppm.



Les produits sont classés A+ selon la réglementation française. (Décret n°2011-321 du 23 mars 2011 et Arrêté du 19 avril 2011).

Source : Rapport 392-2017-00235401_C_FR

VIII.1.2 Comportement face à la croissance fongique et bactérienne

Propriétés antibactériennes : Les produits de la FDES ont été testés selon la norme ISO 22196. Les revêtements muraux testés ne favorisent pas la prolifération des bactéries.

Croissance fongique : aucun test n'a été effectué sur ces produits.

Source : Rapport CHL-R13-1193D

VIII.1.3 Emissions radioactives naturelles des produits de construction

Compte tenu des matières premières utilisées, aucun essai d'émissions radioactives n'a été réalisé sur les produits.

VIII.1.4 Emissions de fibres et de particules

Aucun essai d'émissions de fibres et de particules n'a été réalisé pour les produits étudiés.

VIII.2 SOL ET EAU

Les produits ne sont en contact ni avec l'eau potable ni avec l'eau de ruissellement ni avec le sol. Aucun essai n'a été réalisé sur les produits.

IX. CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

IX.1 CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT HYGROTHERMIQUE DANS LE BATIMENT :

Les produits ne revendiquent aucune performance de confort hygrothermique. Aucun essai n'a été réalisé.

IX.2 CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT ACOUSTIQUE DANS LE BATIMENT :

Les produits ne revendiquent aucune performance de confort acoustique. Aucun essai n'a été réalisé.

IX.3 CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT VISUEL DANS LE BATIMENT :

Les produits muraux participent à la décoration des bâtiments du fait de la diversité des couleurs, des motifs et des textures. Le fabricant met à disposition de ses clients les valeurs LRV de ses produits (selon la norme BS 8493 :2008).

Le revêtement mural PVC est résistant dans le temps à la lumière. Son degré de solidité est ≥6 suivant la norme EN 20 105-B02.

Source : Fourni par le fabricant de pigment

IX.4 CARACTERISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT A LA CREATION DES CONDITIONS DE CONFORT OLFACTIF DANS LE BATIMENT :

Les produits ne revendiquent aucune performance de confort olfactif. Aucun essai n'a été réalisé.

X. CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE POSITIVE

L'usine de fabrication des revêtements muraux est certifiée ISO 14001.

Recyclage interne usine : Les chutes de production des produits sont réintégrées dans les nouveaux produits.

Les chutes de pose des chantiers peuvent être recyclées via le programme de recyclage individuel du fabricant. « Seconde vie » pour Gerflor : <http://www.gerflor.fr/environnement/recyclage.html>

Etanchéité à l'eau : Les produits sont livrés en rouleaux de 2 m de large. Leur pose permet de couvrir une surface importante de mur sans joints. Les joints permettent d'assurer une étanchéité importante à l'eau permettant de protéger le support et d'éviter la prolifération des champignons et des moisissures.

Limitation des émissions de COV lors de l'installation : Lors de l'installation, les fabricants préconisent l'utilisation de colle acrylique en phase aqueuse sans solvant permettant de limiter les émissions de COV lors de la pose.

FICHE ENVIRONNEMENTALE (France)

MURAL CALYPSO



COMPOSITION PRODUIT*

MATIÈRES PREMIÈRES MINÉRALES (craie, sel)	Total	69%		
REACH	100% conforme, aucune substance sujette à restriction Pas de métaux lourds ; pas de CMR 1A & 1B	Oui Oui	*	*
SANS PHTALATE, SANS PVC	(excepté contenu recyclé)	Oui		

CIRCULARITÉ

CONTENU RECYCLÉ	Total	20% (jusqu'à 30%)	*	*
RECYCLAGE	100% recyclable		*	*
Progammme de recyclage des chutes de pose Progammme de recyclage des chutes d'installation	Oui - Programme Seconde Vie Oui - Programme Seconde Vie		*	*

FABRICATION

Lieu de fabrication	Irlande (Carrickmacross)	*	*
Certifications usine	Iso 9001		*

PACKAGING

Carton	80 % recyclé		
Papier	83% recyclé		*
TOTAL RECYCLÉ DANS LE PACKAGING (%)	100% recyclé		*

EMPREINTE CARBONE ET CERTIFICATS EXTERNAUX

Empreinte carbone (10 ans)	9,3 kg CO2 eq/m² (utilisateur en France; source FDES)		
FDES - numéro d'enregistrement	INIES # 3-1400:2018 (ID : 10363)	*	*
HPD	#24660	*	*

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

TCOV après 28 jours	< 100 microgrammes/m³		
Certifications QAI	A+ ; M1	*	*
Formaldéhyde	Classement E1	*	*

Date : 07/12/2022

WE CARE | WE ACT. Our Commitments for a Sustainable future



CARBON FOOTPRINT*
-20 % kg CO₂ equivalent/m² between 2020 and 2025



BIOSOURCED CONTENT**
10 % by 2025



RECYCLED CONTENT
30 % by 2025



ADHESIVE FREE**
35 % by 2025



ANNUAL VOLUME RECYCLED
60 000 t by 2025

* Scopes 1 and 2 defined in the GHG protocol ** % of activity with biosourced materials ** % of activity - adhesive free solution

Gerflor
theflooringgroup

Contribution to LEED

Contribution to BREAM

1 Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué à « **MURAL CALYPSO** » (tel que décrit par le commanditaire) conformément aux modes opératoires donnés dans l'EN 13501-1 :2007

CLASSEMENT DE LA REACTION AU FEU CONFORMEMENT A L'EN 13501-1 : 2007

Commanditaire:

GERFLOR
50 Rue de la république
69627 VILLEURBANNE Cedex
FRANCE

Elaboré par :

IFTH
Avenue Guy de Collongue
69134 ECULLY CEDEX - FRANCE

N° du laboratoire notifié

0072

N° du rapport de classement :

12-02585 L

Numéro d'émission :

2

Date d'émission :

25 février 2013

Ce rapport de classement comprend quatre pages et ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité.

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

CONDITIONS GENERALES : ART 1 -Toutes les demandes d'essai ou d'étude doivent être présentées par écrit. Elles doivent indiquer avec précision : l'identité et l'adresse du demandeur, le nombre, la nature, la dénomination et les références des échantillons soumis, l'objet du travail demandé. ART 2 -Les demandes sont classées dans l'ordre de leur réception et les travaux entrepris dans le même ordre. En cas d'urgence, un travail pourra exceptionnellement être effectué en priorité. Dans ce cas, l'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT pourra majorer le prix courant que le demandeur est réputé connaître et accepter. ART 3 -Les rapports et observations ne sont valables que pour les échantillons soumis à l'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT : un témoin pourra être remis au demandeur, muni du sceau de l'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT et joint au rapport. ART 4 -L'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT est subordonnée à l'accord préalable et écrit de la direction régionale de l'INSTITUT FRANCAIS TEXTILE-HABILLEMENT concerné. ART 5 -La partie non utilisée des échantillons est conservée pendant une durée d'au moins trois mois à compter de la date du rapport, exception faite des matières ou produits susceptibles de subir une altération. ART 6 -Le règlement des travaux doit être effectué au comptant net sans escompte.

Direction Régionale Rhône-Alpes PACA
Avenue Guy de Collongue • 69134 ECULLY CEDEX
Tél : (+33) (0)4 72 86 16 00 • Fax : (+33) (0)4 78 43 39 66
SIRET 433 430 832 00017

2 Description du produit :

2.1 Nature et application d'utilisation finale :

Le produit « **MURAL CALYPSO** » (tel que décrit par le commanditaire) est défini comme un revêtement mural de décoration destiné à être posé sur les murs et plafonds au moyen d'un adhésif conformément à la norme EN 15102 : 2007.

2.2 Description du produit :

Le produit « **MURAL CALYPSO** » (tel que décrit par le commanditaire), est décrit ci-dessous ou dans les rapports d'essai fournis en appui du classement détaillé en 3.1

Revêtement mural composé d'un film imprimé PVC plastifié calandré en surface sur un envers PVC plastifié calandré.

Masse surfacique nominale $1610 \text{ g/m}^2 \pm 10\%$

Epaisseur nominale $0.92 \text{ mm} \pm 10\%$

Coloris : 7112 LILAC – 7712 SHADOW – 7714 FROST

3 Rapport d'essai et résultats d'essai en appui de ce classement :

3.1 Rapports d'essai :

Nom du laboratoire	Nom du commanditaire	N° rapports d'essai	Méthodes d'essai
IFTH Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex FRANCE	GERFLOR 50 Rue de la république 69627 VILLEURBANNE Cedex FRANCE	12-02585 du 12 Octobre 2012	EN ISO 11925 : 2002 EN 13823 : 2002

3.2 Résultats d'essai :

Méthode d'essai	Paramètre	Nombre d'essai	Résultats	
			Paramètre continu Moyenne (m)	Paramètre conformité
EN ISO 11925-2* Application par la face Exposition 30s Gouttelettes/particules enflammées	Fs ≤ 150mm en 60s	6	/	CONFORME
	Inflammation papier filtre		/	NON
EN ISO 11925-2* Application par la tranche Exposition 30s Gouttelettes/particules enflammées	Fs ≤ 150mm en 60s	6	/	CONFORME
	Inflammation papier filtre		/	NON
EN 13823**	FIGRA _{0.2MJ} (w/s) FIGRA _{0.4MJ} (w/s) THR ₆₀₀ (MJ) LFS coté	3	95 62 2.2 /	/ / / NON ATTEINT
	SMOGRA (m ² /s ²) TPS _{600s} (m ²)		84.5 114.5	/ /
	LDP f<10s LDP f>10s		/ /	NON NON

*Les lés sont collés avec une colle acrylique, sur une plaque de plâtre cartonnée (conforme à l'EN520) de masse volumique $700 \pm 100\text{kg/m}^3$ et d'épaisseur $12,5 \pm 0.5\text{mm}$ classé A2 selon EN13501-1:2007.

** Les lés sont collés avec une colle acrylique, sur une plaque de plâtre cartonnée (conforme à EN520) de masse volumique $700 \pm 100\text{kg/m}^3$ et d'épaisseur $12.5 \pm 0.5\text{mm}$ classé A2 selon EN13501-1:2007. Un joint vertical bord à bord est localisé dans la grande aile à une distance de 200mm du coin conformément à l'EN13823:2002. Les essais sont effectués sans lame d'air entre le substrat et la contre-paroi et avec les cotés de la cavité les plus éloignées de l'angle fermés.

4 Classement et domaine d'application direct :

4.1 Référence de classement :

Le présent classement a été effectué conformément à l'EN 13501-1 : 2007

4.2 Classement :

Le produit « **MURAL CALYPSO** » (tel que décrit par le commanditaire) a été classé en fonction de son comportement au feu : **B**

Le classement supplémentaire en relation avec la production fumée est : **s 2**

Le classement supplémentaire en relation avec les gouttelettes/particules enflammées est : **d 0**

Le format du classement de réaction au feu pour les produits de construction, à l'exception des revêtements de sols et des produits d'isolation thermique pour conduites linéaires est :

Comportement au feu		Production de fumée		Gouttelettes/particules enflammées	
B	-	s	2	-	d

CLASSEMENT DE REACTION AU FEU : B – s2– d0

4-3 Domaine d'application :

Le présent classement est valable pour les paramètres suivants liés au produit :

Composition : Revêtement mural composé d'un film imprimé PVC plastifié calandré en surface sur un envers PVC plastifié calandré.

Masse surfacique nominale : $1610 \text{ g/m}^2 \pm 10\%$

Epaisseur nominale : $0.92 \text{ mm } \pm 10\%$

Coloris : Divers

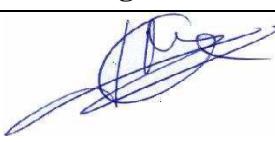
Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finales suivantes :

Revêtement mural décoratif collé pour murs ou plafonds, collé avec une colle type acrylique sur plaque de plâtre cartonnée A2, de $700 \pm 100 \text{ kg/m}^3$ et $12.5 \pm 0.5 \text{ mm}$ ou sur tout autre substrat classé A1 ou A2 de masse volumique supérieure à $700 \pm 100 \text{ kg/m}^3$

5 Limitation :

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification type du produit.

Le laboratoire d'essai n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à essai

Rapport	Désignation	Signature*	Date
Préparé par :	Jean-Marc ORAISON Chef de Produit Tests et Essais Feu – IFTH		25 février 2013
Vérifié par :	Pascal Denizard Direction Qualité et Solutions d'Entreprise – IFTH		25 février 2013

* Pour et au nom de **I.F.T.H.**



ANNEXE 4



Bouchet Frères 67 rue Nungesser 86580 Biard - Tél. 05 49 58 07 98 - Fax. 05 49 53 37 77 - Mèl. bouchet-freres@wanadoo.fr
Sarl au capital de 63 000 € - Rcs Poitiers B 319 441 168 - Siret. 319 441 168 00014 - Code APE : 454 J - TVA IC : FR85 319 441 168



CERTIFICAT QUALIBAT



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

QUALIBAT

NUMÉRO E-E13403

VALIDE JUSQU'AU

12/12/2023

ÉDITÉ LE 21/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1980

Raison sociale : BOUCHET FRERES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015
Capital : 63 000

67 RUE NUNGESSER
86580 BIARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS 1980B00138

Téléphone : 05 49 58 07 98

Fax : 05 49 53 37 77

Siège : 319 441 168 00014

Portable :

Code NACE : 4334Z

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés : 5400231

BOUCHET LAURENT PRÉSIDENT / MARSEN CÉDRIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA BTP 860269U1247001/001479543/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMA BTP 860269U1247001/001479543/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/08/2021

Site Internet : www.bouchet-freres.com

E-mail : contact@bouchet-freres.com

Effectif moyen : 47

Tranche de classification : EFF3

Chiffre d'affaires H.T. : 6 561 305

Tranche de classification : CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	34	06/12/2022
6211	Revêtements textiles en dalles	8	06/12/2022
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)		14/03/2023
6224	Revêtements résilients "Système douche"		16/02/2023
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.



**SAS Bouchet Frères
67, rue Nungesser
86580 Biard**



Ingrandes sur Vienne, le 20 octobre 2023

Objet : ATTESTATION DE GESTION DES DECHETS POUR 2023

Madame, Monsieur,

La société LOSTIS RECYCLAGE par la présente, atteste qu'elle est titulaire de l'évacuation du DIB (déchet industriel banal) de son client, SAS Bouchet Frères, située 67, rue Nungesser, 86580 Biard.

Les prestations de LOSTIS RECYCLAGE sont effectuées à l'aide d'une benne à disposition en continu sur le site de la société Bouchet Frères à Biard.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations.

Pour LOSTIS RECYCLAGE
Thibaut BESNIER
Directeur Opérationnel Délégué

LOSTIS RECYCLAGE

ZI de la Palue 86220 INGRANDES – Tél : 05.49.21.09.07 / Fax : 05.49.20.16.02
Siret 316 016 187 00015 et code APE 371 Z



PROGRAMME SECONDE VIE

Attestation d'engagement de récupération de chutes de pose de revêtements de sol

Suite au contrat N° 1221/23 signé en FEVRIER 2023 avec la société GERFLOR, l'entreprise BOUCHET FRERES s'est engagée à collecter les chutes de pose des revêtements de sol PVC et à les retourner à GERFLOR.

Ainsi l'entreprise BOUCHET FRERES réduit le tonnage de déchets mis en décharge ou en incinération.

L'engagement de l'entreprise BOUCHET FRERES entraîne une adhésion totale au contrat, en particulier le respect du tri : contenants bien remplis, pas de pollution.

Ces chutes propres vont être réincorporées dans la composition de nos produits, dans des intercalaires ou des couches d'envers.

Fait à Tarare, le 27/02/2023



43 Boulevard Garibaldi
69170 TARARE
S.A.S au Capital de 1932385€
RCB Lyon 726 580 152

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized "J".

Réf : Contrat Seconde Vie n°1221/23

Tarare, le 27/02/2023

Madame, Monsieur

Nous vous remercions d'avoir adhéré au programme de recyclage Seconde Vie, apportant ainsi votre contribution à la promotion commune d'une économie circulaire.

En 2021, ce sont environ 250 000m² de nouveaux revêtements de sol PVC qui ont été fabriqués dans nos usines françaises à partir de chutes propres collectées chez des entreprises qui s'engagent comme la vôtre. C'est aussi cette collecte qui nous permet de proposer des revêtements de sol PVC présentant un taux moyen de 25% de matières recyclées.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) au 1^{er} Janvier 2017, de nombreuses initiatives volontaires ont vu le jour au niveau des territoires, des citoyens et des entreprises.

Pour nous, Gerflor, le recyclage a toujours été une de nos priorités. Dès 2010, avec le lancement du programme Seconde Vie, nous étions l'un des premiers industriels à s'engager dans cette voie. Depuis, à chacun de nos développements produits, nous cherchons à maximiser l'utilisation de matières recyclées tout en facilitant son recyclage futur.

En 2018, Gerflor s'était engagé auprès du ministère de la Transition Ecologique en signant la Feuille de Route pour l'Economie Circulaire (FREC); engagement depuis repris par le syndicat national Kaléï dont nous faisons partie. Le programme Seconde Vie GERFLOR est donc une vraie opportunité pour démontrer à vos clients, maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'oeuvre, votre engagement pour des chantiers propres, votre rigueur et votre responsabilité écologique.

Pour aller plus loin, Gerflor est totalement impliquée dans l'application progressive de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire et de la loi REP (Responsabilité Elargie du Producteur) dans le cadre de l'éco-organisme VALOBAT.

C'est avec la participation de chacun que nous ferons basculer notre activité dans un cercle vertueux.

Vous remerciant une nouvelle fois pour votre engagement, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pierre CONVERS
Directeur Général Bâtiment & Sport France



We care / We act Nos engagements pour un développement durable



EMPREINTE CARBONE*
-20 % kg
équivalent CO₂/m²
entre 2020 et 2025



CONTENU BIOSOURCE**
10 % d'ici à 2025



CONTENU RECYCLÉ
30 % d'ici à 2025



POSE LIBRE***
50 % d'ici à 2025



VOLUME RECYCLÉ ANNUEL
60 000 t d'ici à 2025

* Scopes 1 et 2 définis dans le protocole des GES. ** % d'activité réalisée avec des produits contenant du biosourcé.

*** % d'activité réalisée avec des produits en pose non collée.